

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024



SOMMAIRE

P.03	Mot du Président
P.04	Le territoire
P.05	Travaux des Assemblées
P.06	Le personnel intercommunal
P.08	Finances
P.17	Communication
P.20	Services Opérationnel - Techniques

P.24	I. LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
P.25	Le projet de territoire
P.26	Aménagement de l'espace et Habitat
P.27	Développement économique et touristique
P.34	Développement durable

P.42	II. ENVIRONNEMENT
P.43	Gestion des déchets

P.51	III. SERVICE A LA POPULATION
P.52	Eau et assainissement
P.45	Relais intercommunal de services au public
P.56	Politique Culturelle et sportive
P.64	Petite enfance
P.70	Soutien à la parentalité
P.74	Convention Territoriale Globale
P.76	Sécurité et Prévention de la délinquance

P.79	IV. MUTUALISATION
------	--------------------------



LE MOT DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes du Pont du Gard présente les projets et réalisations issus de la démarche de développement territorial portée par les élus communautaires, au service des habitants.

À travers ces pages, vous découvrirez les actions menées par les agents de la Communauté de Communes dans les domaines relevant de ses compétences : services à la population, développement économique, agriculture, tourisme, culture, sport, habitat, urbanisme, environnement et mobilité.

Je tiens à saluer l'engagement et le professionnalisme des femmes et des hommes qui œuvrent quotidiennement pour notre territoire. Leur travail, bien que parfois méconnu du grand public, est essentiel à notre vie collective.

Ce document détaille les initiatives portées par les élus et les équipes techniques de la Communauté de Communes du Pont du Gard. Je remercie également nos partenaires pour leur soutien précieux.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Pierre PRAT,
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pierre PRAT', written over a horizontal line.

LE TERRITOIRE

Créée le 15 novembre 2002, la Communauté de Communes du Pont du Gard se compose au 31 décembre 2024 de 15 communes, regroupant **24 249 habitants** pour une **superficie de 231 km²**.

Elle est située à l'est du département du Gard, à une quinzaine de kilomètres de la ville de Nîmes au Sud-Ouest et de la ville d'Avignon à l'Est.

Le territoire se caractérise par une géomorphologie variée entre plaines agricoles, collines et zones boisées protégées. Le réseau hydrographique est marqué par le **Gardon** qui traverse le territoire, en passant par le **Pont du Gard** au centre et venant se jeter au sud dans le fleuve du **Rhône**.

La Communauté de Communes du Pont du Gard jouit d'un **cadre de vie de qualité** qui la rend attractive en termes d'habitat, de par sa situation géographique mais aussi d'un point de vue touristique grâce à la richesse de son patrimoine. L'**industrie, l'artisanat et l'agriculture** également jouent un rôle important dans l'économie locale.



Carte du territoire
au 31/12/2024

TRAVAUX DES ASSEMBLÉES EN 2024

La Communauté de communes du Pont du Gard est dirigée par un organe délibérant, le Conseil Communautaire, dont les membres sont élus au suffrage universel direct. Il se compose de **30 conseillers communautaires** et de **9 suppléants issus des conseils municipaux**.

6

CONSEILS
COMMUNAUTAIRES



7

BUREAUX
COMMUNAUTAIRES



122

DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE



23

DÉLIBÉRATIONS DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE



157

DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT



8

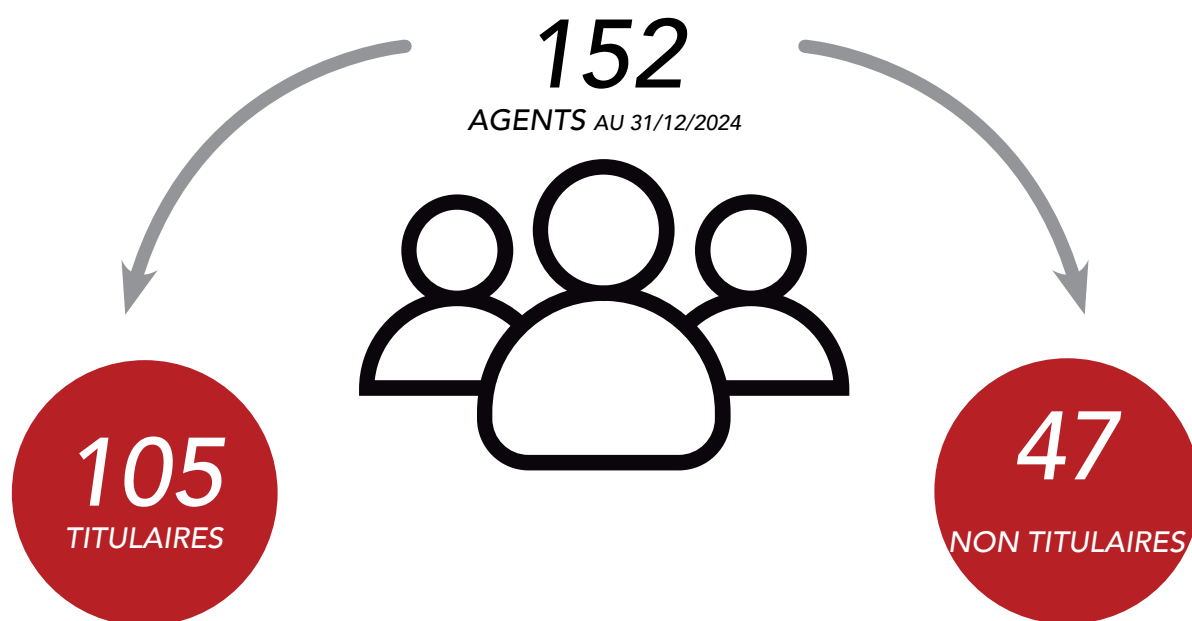
ARRÊTÉS
DU PRÉSIDENT



LE PERSONNEL INTERCOMMUNAL

MASSE SALARIALE 2024

Les agents (titulaires ou contractuels) de la Communauté de Communes exercent des métiers de proximité pour mettre en œuvre les projets votés par les élus. Au 31 décembre 2024, les effectifs de l'intercommunalité sont de 152 agents dont 105 agents titulaires ou stagiaires de la Fonction Publique Territoriale, 47 agents non titulaires (Contrat à Durée Indéterminée de Droit Public, Emplois aidés, Contrat à Durée Déterminée, Apprentis).



VENTILATION DES EFFECTIFS (HORS AGENTS EN DISPONIBILITÉ ET CONTRATS DE DROIT PRIVÉ)

11,84%
AGENTS AU PÔLE DIRECTION /
SERVICES ADMINISTRATIFS

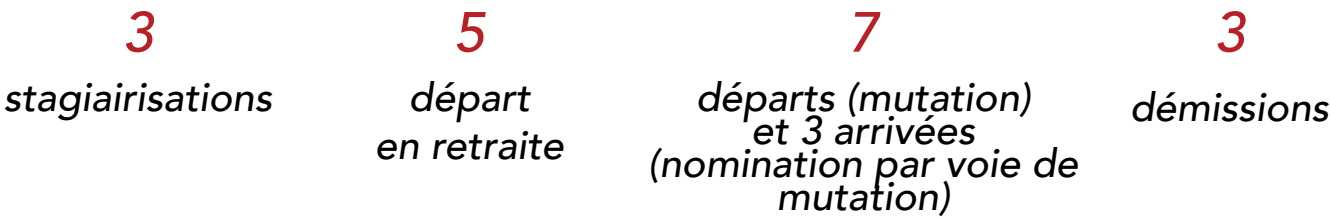
5,26%
AGENTS AU PÔLE
POLICE INTERCOMMUNALE

15,13%
AGENTS AU PÔLE
SERVICE TECHNIQUE

67,76%
AGENTS AU PÔLE
PETITE ENFANCE



MOUVEMENT DU PERSONNEL 2024



GESTION DES CARRIÈRES

Avancement de grade : 8 agents | Avancement d'échelon : 54 agents

FORMATIONS 2024

TOTAL DES JOURS DE FORMATIONS SUIVIES EN 2024

Type de formation	TOTAL FORMATIONS 2024
Intégration	30
Professionalisation	249
Perfectionnement	52
Préparation concours et examens	20
1er emploi ou poste à responsabilité	0
FCO (formation continue obligatoire)	14
FPA (formation préalable à l'armement)	25
TOTAL	390

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL 2024

TAXES INTERCOMMUNALES

Taxe habitation

2020 = 10.98 %

2025 = 10.98%

Taxe foncière batis

2020 = 2.50 %

2025 = 3.00 %

Taxe foncières non batis

2020 = 2.85 %

2025 = 2.85 %

Cotisation foncière des entreprises

2020 = 26.57%

2025 = 26.75 %

€	2020	2025
 TRÉSORERIE	11,1M€	11,8M€
 PATRIMOINE	15,8M€	19,2M€
 DETTE	1,2M€	0,7M€
 INVESTISSEMENT (TOUS BUDGETS CONFONDUS)	3,5M€	

	2020	2025
TAXES ORDURES MÉNAGÈRES	15,20%	15,10%
SMICTOM	15,70%	14,33%
SICTOMU	12,10%	13,10%

Malgré la crise sanitaire, la crise économique, l'impact de la fermeture de la centrale d'Aramon, la Communauté de Communes a réalisé 3,5M€ d'investissement entre 2020 et 2025, tout en maintenant un endettement faible et une trésorerie importante. Un effort important de maîtrise des dépenses de fonctionnement a été fourni au cours des 5 dernières années.

Dépenses 25M€
Recettes : 21M€

+ de 4 M€

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX COMMUNES

123+664

Dépenses 3,6M€
Recettes : 3,6M€

+ de 3,3 M€

INVESTISSEMENT



Sécurité



Enfance
et jeunesse



Maison des
services au
public



Manifestations
culturelles et
sportives



Collecte
déchets



Agriculture



Apprentissage
de la nage
aux enfants



Soutien pour
l'amélioration
de l'habitat



Reversement
de fiscalité
au communes



Assainissement
non collectif



Plan
Climat



Mutualisation

Dépenses principales



395 000 €
Zones Activités



385 000 €
Tourisme



110 000 €
Halte fluviale
ARAMON



1,55M €
Extension
siège CCPG



363 000 €
Petite
enfance



200 000 €
Aide financière
gymnase
de Remoulins



50 000 €
Transport



56 000 €
Autoconsommation
Maison des services
au public

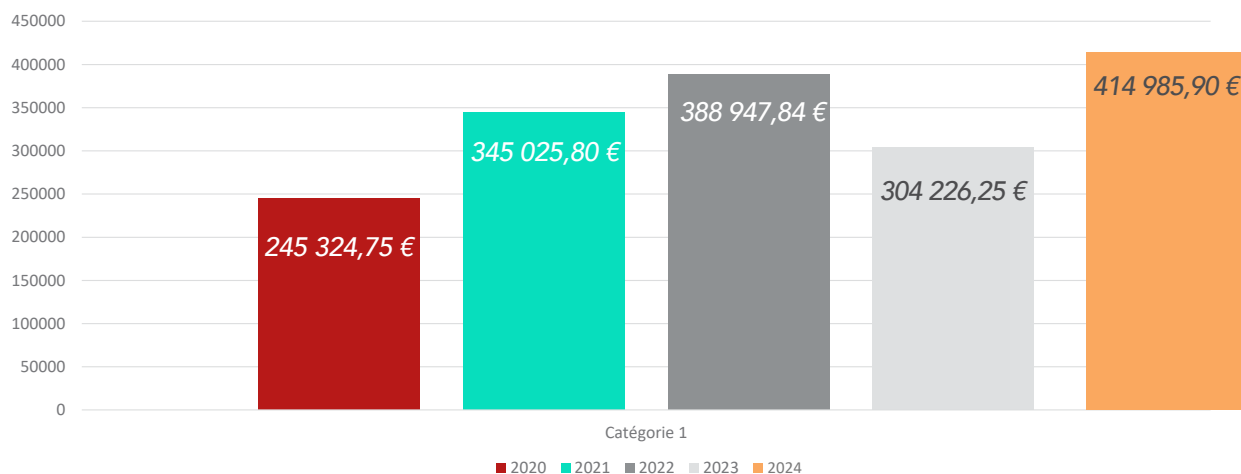


75 000 €
Déchèteries

Autres dépenses d'investissement : 60 000 €
Emprunt : 90 000 €

TAXE DE SÉJOUR

EVOLUTION DE LA TAXE DE SÉJOUR



BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES

BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES - DÉPENSES

DÉPENSES		1 403 519,60 €
Immobilisations incorporelles	20	2 269,79 €
Immobilisations corporelles	21	104 227,96 €
Emprunts et dettes assimilées	16	7 025,10 €
Charges à caractère général	011	996 808,93 €
Charges de personnel	012	168 269,64 €
Charges de gestion courante	65	124 647,01 €
Charges exceptionnelles	67	- €
Charges financières	66	271,17€

BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES - RECETTES

RECETTES		1 521 710,63 €
Dotations, fonds divers et réserves	10	24 040,19 €
Excédent de fonctionnement capitalisés	1068	89 730,55 €
Impôts et taxes / Fiscalité locale	73-731	1 151 507,00 €
Dotations et participations	74	92 520,54 €
Produits des services, du domaine et ventes	70	162 897,85 €
Autres produits de charges courantes	75	1 014,50 €

BUDGET RELAIS FLUVIAL « LES ESTÈRES »

DÉPENSES		79 358,17 €
Immobilisations incorporelles	20	- €
Immobilisations corporelles	21	4 172,99 €
Charges à caractère général	011	74 817,68 €
Dotations aux provisions		367,50 €
RECETTES		40 805,26 €
Produits des services, du domaine et ventes	70	37 907,90 €
Autres produits de charges courantes	75	2 897,36 €

BUDGET MUTUALISATION

DÉPENSES		277 884,82 €
Immobilisations incorporelles	20	- €
Immobilisations corporelles	21	534,76 €
Charges à caractère général	011	18 741,25 €
Charges de personnel	012	258 608,81 €

RECETTES		280 184,39 €
Dotations et participations	74	5 357,76 €
Produits des services, du domaine et ventes	70	274 806,73 €
Dotations, fonds divers et réserves	10	19,90 €
Excédent de fonctionnement capitalisés	1068	- €
Autres produits de charges courantes	75	-

BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

DÉPENSES		8 639,55 €
Charges à caractère général	011	278,00 €
Charges de personnel	012	7 897,93 €
Charges de gestion courante	65	- €
Charges exceptionnelles	67	463,62 €
Dotations aux provisions	68	- €
RECETTES		12 827,37 €
Produits des services, du domaine et ventes	70	12 227,37 €
Dotations et participations	74	600,00 €
Autres produits de charges courantes	75	-

BUDGET ATELIERS RELAIS

DÉPENSES		37 160,52 €
Charges à caractère général	011	7 534,95 €
Charges financières	66	2 958,57 €
Dotations aux provisions	68	- €
Emprunts et dettes assimilées	16	26 667,00 €

RECETTES		47 141,13 €
Dotations et participations	74	2 136,44 €
Produits des services, du domaine et ventes	70	1 440,00 €
Atténuation de charges	13	41 601,47 €
Autres produits de gestion courante	75	
Produits financiers	76	
Reprises sur provisions	78	
Emprunts et dettes assimilées	16	1 963,22 €

COMpte FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET PRINCIPAL

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 764 601,17 €	29 565 413,53 €	32 330 014,70 €
	Recettes réalisées	755 928,78 €	20 261 560,92 €	21 017 489,70 €
	Restes à réaliser	199 980,36 €	0,00 €	199 980,36 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 764 601,17 €	21 580 450,92 €	24 345 052,09 €
	Dépenses réalisées	1 012 603,84 €	19 721 389,04 €	20 733 992,88 €
	Restes à réaliser	908 749,38 €	0,00 €	908 749,38 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	-256 675,06 €	540 171,88 €	283 496,82 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	616 885,89 €	10 338 055,01 €	10 954 940,90 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	360 210,83 €	10 878 226,89 €	11 238 437,72 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	-708 769,02 €	0,00 €	-708 769,02 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-348 558,19 €	10 878 226,89 €	10 529 668,70 €

COMpte FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGETS ANNEXES

■ BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	164 228,55 €	1 510 396,11 €	1 674 624,66 €
	Recettes réalisées	146 752,17 €	1 407 939,89 €	1 554 692,06 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	164 228,55 €	1 510 396,11 €	1 674 624,66 €
	Dépenses réalisées	118 194,43 €	1 318 306,60 €	1 436 501,03 €
	Restes à réaliser	4 215,00 €	0,00 €	4 215,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	28 557,74 €	89 633,29 €	118 191,03 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-38 133,69 €	71 675,11 €	33 541,42 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	-9 575,95 €	161 308,40 €	151 732,45 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	-4 215,00 €	0,00 €	-4 215,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-13 790,95 €	161 308,40 €	147 517,45 €

BUDGET ANNEXE HALTE FLUVIALE

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	98 110,74 €	168 421,75 €	266 532,49 €
	Recettes réalisées	48 365,21 €	78 768,53 €	127 133,74 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	98 110,74 €	156 409,85 €	254 520,59 €
	Dépenses réalisées	42 136,26 €	123 550,39 €	165 686,65 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	6 228,95 €	-44 781,86 €	-38 552,91 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	25 601,89 €	100 455,75 €	126 057,64 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	31 830,84 €	55 673,89 €	87 504,73 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	31 830,84 €	55 673,89 €	87 504,73 €

BUDGET ANNEXE SPANC

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0,00 €	15 500,00 €	15 500,00 €
	Recettes réalisées	0,00 €	12 827,37 €	12 827,37 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	0,00 €	15 500,00 €	15 500,00 €
	Dépenses réalisées	0,00 €	8 639,55 €	8 639,55 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	0,00 €	4 187,82 €	4 187,82 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	-5 846,47 €	-5 846,47 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	0,00 €	-1 658,65 €	-1 658,65 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	0,00 €	-1 658,65 €	-1 658,65 €

BUDGET ANNEXE ATELIERS

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	48 042,00 €	57 956,00 €	105 998,00 €
	Recettes réalisées	48 202,45 €	56 732,75 €	104 935,20 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	42 226,00 €	57 956,00 €	100 182,00 €
	Dépenses réalisées	38 221,84 €	56 732,75 €	94 954,59 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	9 980,61 €	0,00 €	9 980,61 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	33 973,60 €	0,00 €	33 973,60 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	43 954,21 €	0,00 €	43 954,21 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	43 954,21 €	0,00 €	43 954,21 €

BUDGET ANNEXE MUTUALISATION

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	15 027,92 €	327 867,38 €	342 895,30 €
	Recettes réalisées	2 834,33 €	280 164,49 €	282 998,82 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	4 350,00 €	327 867,38 €	332 217,38 €
	Dépenses réalisées	534,76 €	280 164,49 €	280 699,25 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	2 299,57 €	0,00 €	2 299,57 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	12 211,92 €	0,00 €	12 211,92 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	14 511,49 €	0,00 €	14 511,49 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	14 511,49 €	0,00 €	14 511,49 €

ACTIVITÉ COMPTABLE 2024



1 380
TITRES



115
TITRES / MOIS

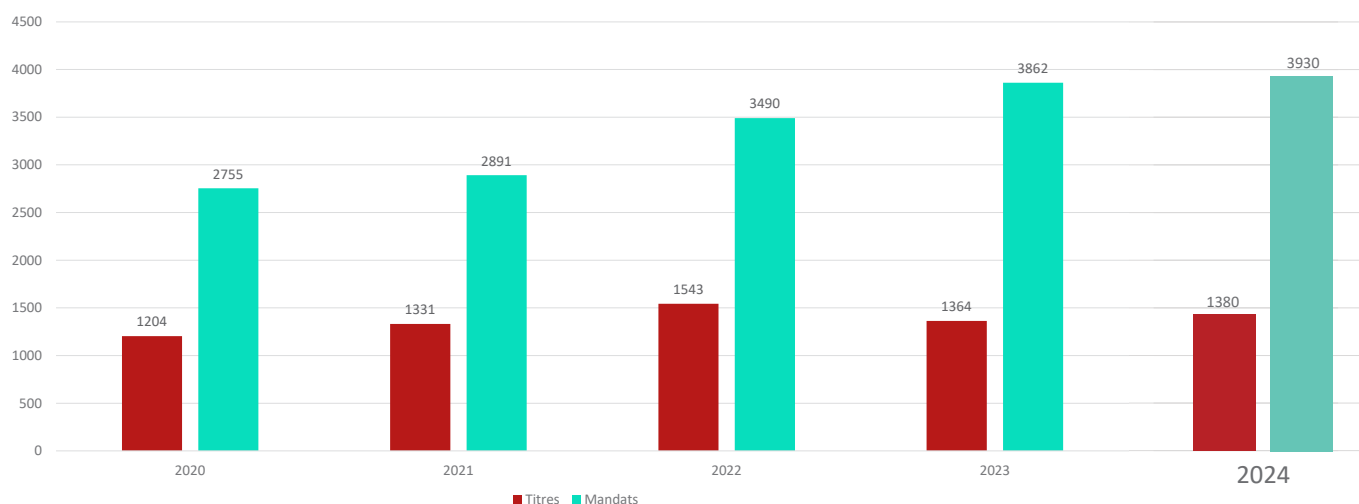


3 930
MANDATS

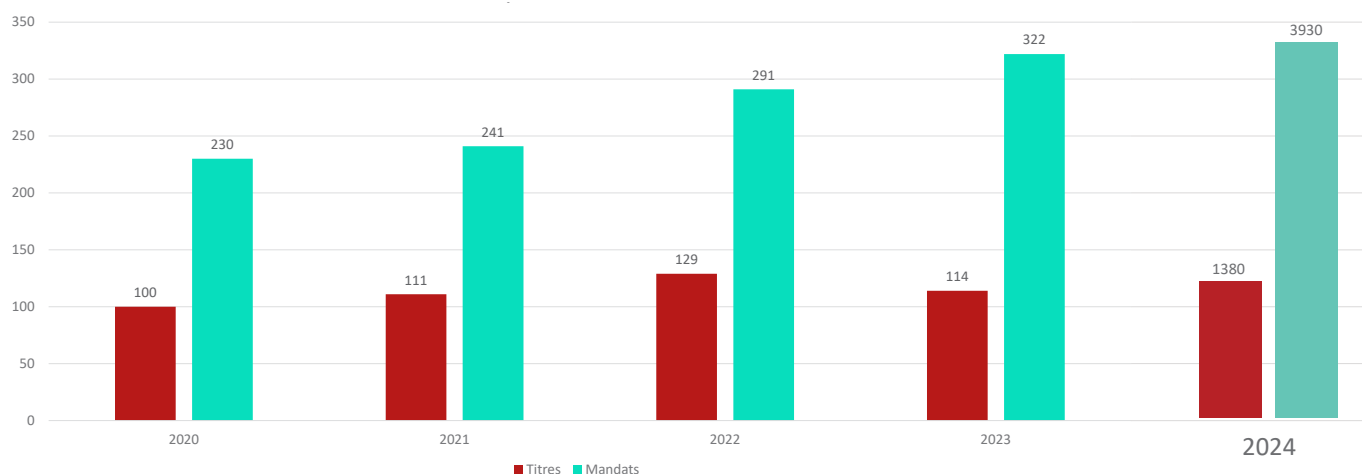


328
MANDATS / MOIS

Evolution activité comptable



Evolution activité comptable moyenne mensuelle



COMMUNICATION

COMMUNICATION NUMÉRIQUE EXTERNE

Le **site web www.cc-pontdugard.fr** : mis en ligne début 2017, il a généré **30 366 visites** en 2024 soit 83 visites par jour en moyenne. Il est la vitrine de la collectivité.

Les informations publiées sur le site web sont par ailleurs relayées sur la **page Facebook de la communauté de communes** : www.facebook.com/cc.pontdugard/. La couverture* estimée de la page Facebook de la collectivité en 2024 est de **76 000** et de **30 400 visites sur la page, 3 431 followers** soit +10,7 % par rapport à 2023

La collectivité dispose aussi de pages Facebook pour son relais intercommunal des services au public, pour son réseau intercommunal des bibliothèques et pour son relais petite enfance ; ainsi que d'une page LinkedIn pour son espace entreprises et coworking.

La communauté de communes du Pont du Gard dispose également de **panneaux d'information lumineux** dans chacune des communes membres sur lequel la collectivité ou la commune directement peut publier une information à destination du public.

** Couverture de la diffusion organique ou payante de votre contenu Facebook, y compris les publications, les stories et les publicités. Il comprend également la couverture d'autres sources, comme les identifications, les visites et les consultations de la Page ou du profil, ainsi que la couverture des publications et des stories boostées. La couverture n'est comptabilisée qu'une seule fois si elle provient d'une diffusion à la fois organique et payante.*



REEMPLACEMENT DES PANNEAUX LUMINEUX

Depuis 2023, les communes du territoire bénéficient de panneaux lumineux à LED fournis par la Communauté de Communes du Pont du Gard afin d'y diffuser les informations locales.

Ces panneaux permettent de diffuser les informations communales, intercommunales et constituent un dispositif important de communication.

Ce nouveau matériel permet de diffuser des visuels en couleurs et bénéficie d'une technologie à LED et d'un ajustement automatique à la luminosité assurant une faible consommation électrique.

En 2024, le renouvellement du parc de panneaux représente un investissement de près de

20 650 € TTC.

PUBLICATIONS

La collectivité édite un magazine intercommunal et un agenda des manifestations tout deux semestriels et distribués dans toutes les boîtes aux lettres du territoire soit environs **13.500 foyers**.

Des dépôts d'exemplaires en libre-service à destination des habitants sont également effectués dans les mairies du territoire.

En 2024, le magazine intercommunal a été imprimé à 26 000 exemplaires pour les deux éditions cumulées.

Une édition a été distribuée au mois de janvier et l'autre au mois de juillet 2024. Le magazine intercommunal permet aux habitants **d'être tenus informés des projets et actions menés par la collectivité**.

L'agenda des manifestations a été distribué aux mois de janvier et juillet 2024. Des dépôts de l'agenda ont par ailleurs été effectués dans les offices de tourisme Destination Uzège-Pont du Gard, Avignon et Nîmes, ainsi que dans les mairies du territoire.

Au total, ce sont 52 000 exemplaires des publications de la collectivité qui ont été imprimés et diffusés.

COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE

La communication opérationnelle accompagne les projets des différentes directions et services en concevant et réalisant des campagnes tous supports, toujours dans l'objectif d'informer les habitants et de valoriser les projets auprès des publics cibles.

Affiches, flyers, dépliants, mailings, oriflammes, x-banner, bâches pour barrières, badges, chevalets, invitations, vidéos promotionnelles, identités visuelles, bannières mail, questionnaires en ligne, goodies, articles en ligne, publication Facebook, relations presse, sont autant de supports et outils réalisés ou organisé par le service communication de la collectivité pour accompagner les services dans leurs besoins en communication.

COMMUNICATION VIA LA PRESSE ÉCRITE ET LES MÉDIAS LOCAUX

442

retombées presse

La Communauté de Communes du Pont du Gard collabore depuis de nombreuses années avec les médias locaux afin de diffuser ses informations au grand public. En 2024, se sont ainsi 442 retombées presse qui ont été comptabilisées pour la collectivité, soit une moyenne de 11 retombées presse par semaine.

COMMUNICATION INTERNE

Une lettre d'information numérique à destination des agents est réalisée par le service communication depuis le mois d'avril 2020. 4 lettres d'informations aux agents ont été publiées en 2024.

4

*lettres d'informations
aux agents réalisées*

1 625

consultations au total

Depuis le 1er janvier 2021, la collectivité diffuse également par mail une lettre d'information numérique aux élus du territoire. Cette lettre d'information comporte des actualités sur les projets et les services de l'intercommunalité et met également à disposition des élus un accès aux documents relatifs aux conseils communautaires.

4

lettres d'informations ont été envoyées aux élus du territoire en 2024.



SERVICE OPÉRATIONNEL

ATELIER SERVICES TECHNIQUES

COMPOSITION DU SERVICE

Le Service technique est actuellement composé de 6 agents avec un niveau de compétences et de spécialisations différents

- >>> 1 agent chargé de travaux de ferronnerie et de serrurerie
- >>> 1 agent aide ouvrier aux travaux de ferronnerie
- >>> 2 agents polyvalents assurant actuellement les interventions sur les bâtiments tous corps d'état et des interventions liées aux festivités des communes
- >>> 2 agents intervenants plus spécifiquement sur les travaux d'entretien des espaces verts et de livraisons

INTERVENTIONS DIVERSES SUR LE COURANT DE L'ANNÉE

LISTE DES TRAVAUX ET DE MAINTENANCE ENGAGÉE EN 2024 :

- **Service Economie tourisme**

- >>> Entretien des espaces verts sur la ZAC de Théziers
- >>> Veille patrimoine et interventions de maintenance sur les chemins de randonnées et boucles cyclables
- >>> Fabrication et pose d'un portique sur la halte fluvial
- >>> Réparation poignée halte fluviale

- **Siège de la C.C.**

- >>> Entretien des espaces verts

- **Service Environnement**

- >>> Débroussaillage des espaces verts des déchèteries de Meynes et de Comps
- >>> Entretien régulier en espaces verts du bassin de Montfrin
- >>> Livraison de bacs d'ordures ménagères et de tri sélectif sur les communes de Meynes/Comps et Montfrin *150
- >>> Réparations ponctuelles des barrières de quais
- >>> Réfection des peintures au sol dans les deux déchèteries
- >>> Réparation rampe d'accès

- **Maison du service pour tous**

- >>> Entretien des espaces verts de la zone

- **Matériel de festività**

- >>> Réparation des barrières taurines

Livraisons et installations du matériel de festività selon la demande des communes

- **Pour le service Mobilités-PAT**

- >>> Location et entretien de vélos électriques

- >>> Installation d'équipements urbains sur les aires de covoiturages

- **Travaux de ferronnerie**

- >>> Portillon crèche de Remoulins

- >>> Fabrication de crochets pour portillons en crèche

- >>> Fabrication de grilles de défense gendarmerie

- >>> Fabrication d'un mât pour crèche Estézargues

- >>> Sécurisation d'un local sur la commune de Vers Pont du Gard

- >>> Fabrication d'un portique pour le siège

- >>> Fabrication de cadres verrières local de Vers

- >>> Réparation portillon accordéon crèche de Montfrin

- >>> Fabrication et pose d'un mât pour voile d'ombrage du R.A.M.

- **Déchèterie de Meynes**

- >>> Réparation des panneaux signalétiques

- >>> Réparation de la porte du local dédié à la ressourcerie

- >>> Réparation de la porte de l'Algeco et du bardage

- >>> Réparation des serrures des barrières du quai « gravats »

- **Déchèterie de Comps**

- >>> Installation de la barrière d'entrée de la déchèterie de Comps

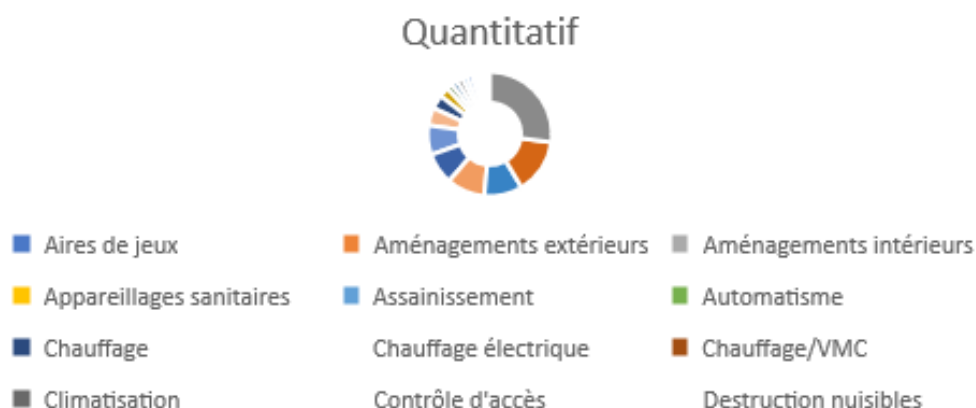
- >>> Remplacement des cadenas de l'Algeco des gardiens

- >>> Réparations ponctuelles des barrières de quai

INTERVENTIONS 2024 AU SEIN DES BÂTIMENTS DE LA PETITE ENFANCE

Par types d'ouvrages	Quantitatif
Aires de jeux	5
Aménagements extérieurs	1
Aménagements intérieurs	3
Appareillages sanitaires	1
Assainissement	2
Automatisme	1
Chauffage	14
Chauffage électrique	0
Chauffage/VMC	1
Climatisation	6
Contrôle d'accès	0
Destruction nuisibles	0
Eclairage extérieurs	2
Eclairage intérieurs	6
Electricité	6
Electroménager	30
Espaces verts	39
Etanchéité	1
Façades	1
Maçonnerie	5
Matériel	1
Menuiseries extérieures	32
Menuiseries intérieurs	56
Mobilier	106
Peinture	10
Plomberie	39
QAI	3
Revêtements de sols	1
Serrurerie	18
Ventilation	1
(vide)	0
Total général	391

GRAPHISME DES INTERVENTIONS EFFECTUÉES



Nom de la structure	Nbr d'interventions
Galopins Galopines	52
La Ribambelle	44
La Ruche Enchantée	59
Le petit Poucet	59
Les Pitchounets	67
Les P'tits Loups	60
L'Oustau des Pequelets	45
Relais petite enfance	4
Total général	390

SERVICE COMMANDE PUBLIQUE > AFFAIRES JURIDIQUES

MISSIONS

- >>> Assistance et conseils juridiques auprès des élus et des services ;
- >>> Contrôle préalable des actes juridiques ;
- >>> Gestion des contentieux et précontentieux ;
- >>> Planification de la commande publique liée à une politique d'achat ;
- >>> Instruction et gestion des procédures de marchés ;

CHIFFRE-CLÉ

- >>> Conclusion de **11** marchés publics pour répondre aux besoins de la CCPG.

I. LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

LE PROJET DE TERRITOIRE

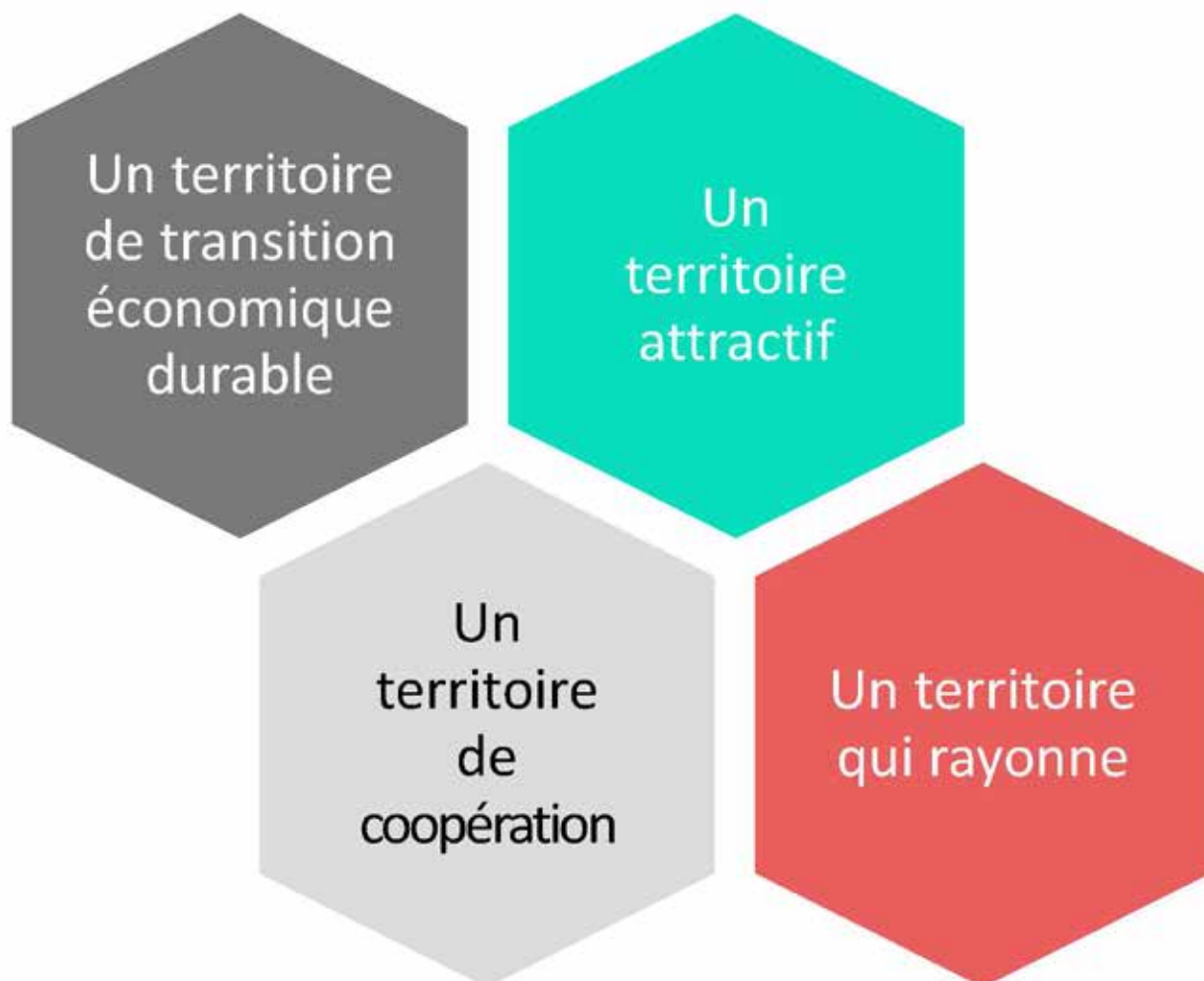
Par délibération du 6 décembre 2021, **le conseil communautaire a approuvé son projet de territoire qui permet de définir les axes de son développement jusqu'en 2030.**

Il s'agit d'un **projet global de développement**, porté par les acteurs locaux, qui aborde les différents domaines d'interventions du territoire : services à la population, développement économique, agriculture, tourisme, habitat, urbanisme, environnement, santé...

Ce document s'inscrit dans une démarche prospective et **définit les axes prioritaires de développement et les actions choisies** pour parvenir à l'atteinte des objectifs.

La démarche a fait l'objet de plusieurs ateliers collaboratifs avec les élus de la Communauté de communes, les maires des communes, les acteurs socio-économiques et les partenaires institutionnels, d'une consultation des conseils municipaux, d'un questionnaire à destination du grand public qui a récolté plus de 500 réponses permettant ainsi d'enrichir notre projet de territoire afin qu'il apporte une réponse concrète à vos préoccupations et vos besoins.

QUATRE PRIORITÉS DÉFINIES



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET HABITAT

SYSTÈMES D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES

WEBSIG INTERCOMMUNAL

30 000
visites

Le site a généré 30 000 visites, soit 81 visites par jour en moyenne, une stabilisation des connexions de 10 % pour cette année.

LES AXES MAJEURS DE DÉVELOPPEMENTS DE L'ANNÉE ONT CONCERNÉ :

- >>>>** Mise à jour continue de l'adressage via le portail Adresse.data.gouv sur certaines communes : Comps, Remoulins, Domazan...
- >>>>** Mise à jour et maintenance des données présentes sur le websig intercommunal.
- >>>>** Travail avec le service développement économie tourisme, travail prospectif sur les zones d'activités.
- >>>>** Création d'atlas cartographique et appui technique pour les différents services de la communauté de communes.
- >>>>** Administration du logiciel d'urbanisme.



Une convention (DE-2021-104) de prestation a été passée avec la CCBTA pour une durée d'un an, tacitement reconductible. Cette convention fait suite au départ de leur agent en charge des missions de SIG et au besoin immédiat de continuité de service. C'est l'agent de la collectivité qui a réalisé sur 2023 les missions quotidiennes de la mise à jour de Vmap, de mise à disposition des données SIG, ainsi que des demandes spécifiques en cartographie.

C'est ainsi 24 jours de travail répartis sur l'année civile qui ont été menés pour le compte de la CCBTA.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

■ ESPACE ENTREPRISE ET COWORKING

C'est le 23 septembre 2021 qu'a été inauguré, **l'Espace Entreprises** dans les locaux de la Maison des services au public située 4 rue Saint André à Remoulins.

Cet « Espace entreprises » permet de **faciliter le parcours du/de la chef-fe d'entreprise** de la création, au développement en passant par la transmission. Il se veut être un lieu de rencontres privilégiées avec notamment les Chambre de Commerce et de l'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre d'Agriculture mais aussi avec les réseaux comme Initiative Gard, ADIE, France Active AIRDIE, les Entrepreneurs de l'Uzège-Pont du Gard, la Cleantech Vallée et également d'autres partenaires.

Des permanences ont été mises en place au sein de l'espace Entreprises afin de faciliter les démarches des professionnel.le.s.

Pour bénéficier de cet écosystème porteur et facilitateur, il suffit de prendre rendez-vous avec le service développement économique de la communauté de communes afin d'identifier le besoin pour pouvoir mobiliser les partenaires en capacité de répondre à vos attentes.

L'espace Entreprises de la Communauté de Communes du Pont du Gard accompagnera les entrepreneur.e.s sur les différents dispositifs d'aide et de financement (création, développement, innovation, trésorerie et immobilier), sur les problématiques de recrutements (besoins en personnel, aides à l'embauche,...) et également les questions liées à leur installation : terrains et locaux disponibles.

Ce lieu permet par ailleurs de favoriser la mise en réseau à travers des animations et ateliers mais aussi par des formations proposées aux professionnel.le.s.



UN COWORKING ACCESSIBLE 24/24H ET 7/7H

Jouxant l'Espace Entreprises, un coworking (espace de travail mutualisé et partagé) accessible 24/24h et 7/7j est à la disposition des entrepreneurs, dans un contexte de développement des tiers-lieux et de mutualisation des moyens. Alors que la plupart des tiers lieux sont installés dans les grandes ou moyennes agglomérations, c'est suite à l'initiative des Entrepreneurs de l'Uzège-Pont du Gard que la collectivité a créé cet espace de coworking dans un environnement plutôt rural.

L'objectif est de favoriser l'attractivité du territoire pour la population active, principalement pour des travailleur·euse·s indépendant·e·s et télétravailleur·euse·s. Le lieu peut également être utilisé par les entreprises du territoire pour organiser des réunions, conférences et/ou formations. Ponctuellement, il peut aussi être utilisé par les vacancier·ère·s souhaitant disposer d'un espace de travail adapté, ou même par les étudiant·e·s.

Concrètement, l'espace de coworking propose :

- >>>>** 1 salle de réunion /conférence de 17m² (accueil de 10 personnes format réunion et 15 personnes format conférence)
- >>>>** 1 espace nomade / open space de 26m² (accueil jusqu'à 8 personnes)
- >>>>** 2 espaces privatifs / bureaux de 12m² chacun (accueil jusqu'à 4 personnes chacun)
- >>>>** 1 espace détente et terrasse de 15m²

Il bénéficie par ailleurs d'une accessibilité adaptée aux personnes à mobilité réduite, d'un parking gratuit, de l'internet haut débit, d'un espace cuisine, de sanitaires et d'une imprimante professionnelle (impression/numerisation).



■ ZONES D'ACTIVITÉS ET ZONES INDUSTRIELLES

Six zones d'activités sont implantées sur le territoire de la collectivité. Les zones d'activités sont des sites réservés à l'implantation d'entreprises dans un périmètre donné qui réunissent autour d'un même objectif de croissance et dans une logique de partenariat les pouvoirs publics, les collectivités et les entreprises.



■ ATELIERS RELAIS

Soucieuse de favoriser la création et l'implantation d'activités économiques sur le territoire pour soutenir l'emploi et le développement économique, la collectivité propose 4 ateliers à la location.

Le prix de la location est fixé à 1 011.88 €/mois hors charges.

44 366.51 €
de recettes de loyers en 2024.

■ CLEANTECH VALLÉE & CLEANTECH BOOSTER

Suite à la fermeture de la centrale thermique EDF sur la commune d'Aramon, la Communauté de Communes du Pont du Gard a fait le choix, avec EDF, de prioriser la **redynamisation économique à travers les Cleantech** (valorisation des déchets, déconstruction, développement des ENR) qui avaient été identifiées comme un potentiel du territoire.

L'association Cleantech vallée, née d'une démarche de **co-construction entre partenaires publics et privés** a pour volonté de développer un programme qui puisse répondre aux exigences de la spécificité industrielle historique du territoire et l'inscrire dans l'économie de demain. Elle compte parmi ses membres fondateurs : EDF, la Communauté de Communes du Pont du Gard, la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, Enedis, BRL, la Banque Populaire du Sud, Orano, la CCI du Gard, CEA, Sanofi, l'UIMM, Cyclium et le Pôle de Valorisation des Sites Industriels.

La Cleantech Vallée est par ailleurs un **opérateur du Contrat de Transition Ecologique**, signé le 6 décembre 2018, qui vise notamment à asseoir la notoriété nationale du territoire dans le domaine des Cleantech pour conforter son attractivité vis-à-vis des entreprises locales, régionales, nationales et internationales du domaine.

Les actions de la Cleantech Vallée sont multiples :

- >>>** Veiller à la structuration des entreprises, afin d'attirer et conserver les talents ainsi que développer de nouvelles activités économiques.
- >>>** Assurer la formation et l'accompagnement des entreprises, notamment en dialoguant avec l'éducation nationale, en définissant le besoin en stagiaire et en formation, à travers la mise en place de formations, en créant des conférences sur des activités spécifiques, et en créant un diplôme Cleantech Vallée reconnu.

CLEANTECH BOOSTER

Le premier projet de la Cleantech Vallée à se concrétiser est le Cleantech Booster. Il s'agit d'un **programme d'accélération de croissance, unique car c'est le seul à concerner le domaine des cleantech**. Son objectif est d'accélérer la croissance et le développement des entreprises du territoire Gardois en créant des emplois qualifiés.



■ TERRITOIRES D'INDUSTRIE

Le territoire Gard Rhodanien - Pont du Gard a été labellisé «Territoires d'industrie» lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2019.



L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une **stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires**. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales ou de ses établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Un label accélérateur de transformation industrielle et économique décarbonée

Avec ce dispositif pluriannuel, l'Etat permet au territoire gardois de poursuivre sa relance industrielle bas carbone et participe à son attractivité en reconnaissant la réalisation de grands projets dans les domaines de l'énergie bas carbone notamment et ses besoins en termes d'attractivité des filières techniques et industrielles pour réussir ces défis majeurs. S'appuyant sur cette démarche de transition écologique et décarbonation des activités économiques déjà initiée et soutenue en Région Occitanie, le projet de Territoire d'industrie élaboré en concertation et en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire. Il regroupe un collectif d'acteurs publics (deux EPCI avec la Communauté de communes Pont du Gard et la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien) et privés industriels, incarnant ce deuxième bassin industriel d'Occitanie.

■ ÉTUDE FONCIÈRE

Lors du transfert intégral de la compétence zones d'activité économique (ZAE) aux intercommunalités au 1^{er} janvier 2017 (loi NOTRe du 7 août 2015), les intercommunalités ont eu l'occasion d'identifier le foncier économique sur leur territoire afin qu'elles se voient transférer les éventuelles zones auparavant communales.

Dans le cadre de la loi Climat et résilience (loi n° 2021-1104 du 22 août 2021), l'objectif de sobriété foncière a été intégré. Pour y répondre, il s'agit désormais pour les intercommunalités d'inventorier obligatoirement les ZAE intercommunales avant le 22 août 2023.

C'est dans ce cadre qu'en novembre 2022, le bureau d'étude MODAAL a été retenu via un groupement de commandes signé conjointement par la Communauté de communes du Pont du Gard et la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, pour mener une étude foncière économique sur le territoire.

Cette étude a permis d'identifier la totalité des zones à potentiel de développement économique mobilisable à court et moyen termes. Grâce à cet inventaire, la collectivité devra prioriser les zones les plus attractives et ayant un faible impact environnemental et/ou peu contraintes en matière d'urbanisme, de risque naturel...etc. Cette priorisation répondra aux objectifs de la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

MARCHÉS NOCTURNES 2024

Pour mettre à l'honneur artisans et producteurs, la collectivité a organisé 2 marchés nocturnes prévus de juillet à fin août permettant de découvrir les produits et savoir-faire locaux.

Ces marchés ont été organisés en partenariat avec les communes et le Comité de Promotion Agricole d'Uzès.

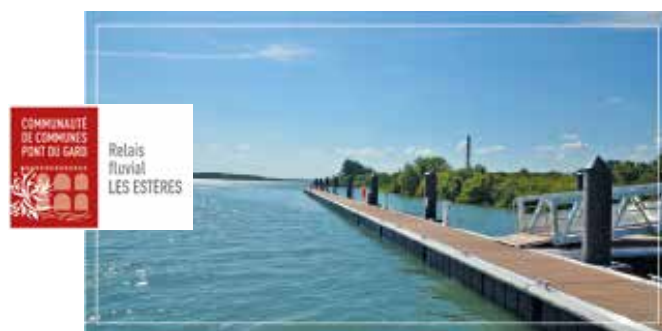
>>> Montfrin : Lundi 20 juillet

>>> Domazan : Lundi 21 août

RELAIS FLUVIAL «LES ESTÈRES»

Le relais fluvial est un espace d'accueil où les bateaux de plaisance et les péniches-hôtels peuvent ancrer et profiter des sites touristiques, historiques et des centres urbains (commerces, restaurants, etc...).

Le relais fluvial des ESTERES, met à disposition **40 emplacements** pour l'accueil de bateaux de moins de 15 mètres ainsi qu'un **ponton de plaisance pour recevoir les péniches-hôtels** avec accueil spécialisé.



>>> Conventionnement avec 1 résident annuel de la Halte Fluviale pour l'accueil des usagers et collecte de la régie (location plan d'eau).

>>> Entretien de l'ouvrage en régie par les services développement économique et touristique.

>>> Promotion du site via l'office de tourisme.

BUDGET ANNEXE

Année	Recettes d'exploitation réelles	Dépenses d'exploitation réelles
2023	48 720,51 €	60 320,94 €
2024	40 805,26€	74 817,68 €

■ SENTIERS DE RANDONNÉE

La collectivité dispose d'un Schéma Local de la Randonnée initié en 2008 qui représente plus de **350 km sillonnant les 15 communes qui composent le territoire.**

>>> Veille et entretien réalisés en interne

CARTO-GUIDE

Un **carto-guide «Entre Rhône et Gardon»** retraçant l'ensemble des sentiers de randonnée et des sites de pratiques d'activités de pleine nature (canoë kayak, escalade, pêche) avec des propositions de randonnées, accompagnées d'informations pratiques, est disponible au prix de 5€ dans tous les offices de tourisme du Gard, à la maison du tourisme du Gard de Nîmes et dans certains commerces (librairies, grandes surfaces spécialisées, sites internet, magasins de sport...).

Pas de réédition en 2024.

■ OFFICE DE TOURISME «DESTINATION PAYS D'UZÈS PONT DU GARD»



La Société Publique Locale (S.P.L.) « Destination Pays d'Uzès Pont du Gard » est la structure qui porte l'**office de tourisme commun** avec la Communauté de Communes du Pays d'Uzès. Les deux établissements étant actionnaires à 50% chacun.

■ TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour sert à **financer les actions en faveur du tourisme** dont notamment les missions de la SPL « destination pays d'Uzès Pont du Gard ».

Le nombre d'hébergeurs actifs déclarés sur le territoire est de 182.

456 342.33 €

Le montant encaissé sur l'année comptable 2024 est de 456 342.33 € (taxe de séjour reversée au département du Gard comprise).

NB : Attention ce montant ne permet pas de déterminer exactement le montant reversé au titre des nuitées 2024. En effet les opérateurs numériques reversant avec retard les montants qu'ils perçoivent.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

PLAN CLIMAT

■ ÉNERGIE

>>> Outre la mobilité, sur cette ambition, le Guichet unique Renov'Occitanie poursuit son activité de conseil et d'orientation aux particuliers pour la rénovation énergétique :

- **139** permanences (+32% par rapport à 2023)
- **59** actes d'informations
- **125** conseils personnalisés,
- **5** ateliers d'animation à destination des habitants sur la rénovation énergétique

En moyenne, on constate une nette tendance à l'augmentation de l'activité et du recours au service Renov'Occitanie.

>>> A l'échelle de la Communauté de Communes du Pont du Gard, un audit énergétique a été lancé via un marché mutualisé avec la CCPG et 10 communes pour l'ensemble des bâtiments publics. L'audit a donné lieu à un plan pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments de l'intercommunalité qui a été validé en 2024.

>>> Poursuite des projets d'énergies renouvelables : rencontres entre communes et entreprises pour projets d'autoconsommation collective et mise en ligne du cadastre solaire qui comptabilise 1 116 connexions au total dont la majorité pour des installations photovoltaïque en autoconsommation.

EAU

>>> Dans le cadre des journées relais de l'eau en lien avec les Jeux Olympiques, la collectivité s'est associée à l'EPTB des Gardons pour organiser la 7^{ème} édition de son week-end climat. L'objectif de la journée était de promouvoir les actions du territoire sur la gestion de l'eau, et de sensibiliser aux risques liés à cette ressource (inondation et sécheresse).

La collectivité tenait notamment un stand de « vélo-smoothie » très populaire, qui permettait de fabriquer son smoothie à base de fruits locaux en pédalant. C'était l'occasion de valoriser les services de mobilité mis en place dans le cadre du Plan Climat, ainsi que le travail du Projet Alimentaire Territorial. Un autre stand permettait de découvrir la nouvelle flotte de vélo de la CC. La journée s'est déroulée sur le site du Pont du Gard et a réuni entre 250 et 300 personnes sur les différents stands.

■ DÉCHETS

>>> Organisation des ramassages de déchets dans les communes, ayant permis 8 ramassages citoyens.

>>> Pilotée par le SICTOMU, organisation de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets avec des animations sur le territoire : atelier d'autoréparation de vélo, ateliers tawashi, furoshiki, fresque des déchets et autres animations permettant de sensibiliser le public au tri et à la réduction des déchets.

>>> Installation de 7 aires de compostage partagé sur Comps, Meynes et Montfrin, afin de permettre aux habitants de composter leurs biodéchets.

■ AUTRE

La collectivité a organisé son 1er forum climat le 24 avril 2024. Ce forum a permis à tous les partenaires du territoire qui travaillent à la transition écologique de découvrir l'état d'avancement du PCAET et de se réunir sur des ateliers de réflexion collective autour de projets sur l'économie circulaire. Cette demi-journée a réuni 40 personnes (partenaires et élus confondus) et s'est composé en 2 parties.

1^{ère} partie (environ 1h) :

- Présentation de la démarche du PCAET
- **20%** d'avancement au global
- **29%** sur l'ambition "Pour un territoire sobre en énergie"
- **17%** sur l'ambition "Pour un territoire plus vertueux"
- **11%** sur l'ambition "Pour un territoire préservé et résilient"
- **29%** sur l'ambition "Pour des collectivités éco-exemplaires"

2^{ème} partie (environ 2h) :

- Atelier 1 : Création d'une boucle de réemploi de vélos pour un service de vélos partagés sur le territoire
- Atelier 2 : Création d'une boucle de réemploi des bouteilles en verre sur le territoire
- Atelier 3 : Réflexion et création d'animations de sensibilisation sur le réemploi pour la SERD 2024

■ MOBILITÉ DURABLE

Le diagnostic du PCAET a mis en évidence que le secteur du transport représente sur notre territoire 68% des émissions de Gaz à Effet de Serre, les élus ont souhaité travailler sur ce sujet, par la mise en place d'une stratégie de développement des modes actifs.

■ BUS DE LA MER- ÉDITION 2024

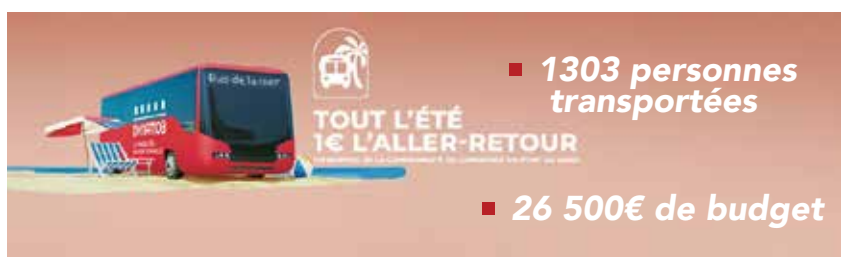
Une année de plus pour l'opération "Bus de la mer", que mène la Communauté de Communes du Pont du Gard depuis 2010.

Les habitants ont pu se rendre pendant l'été 2024 sur 3 destinations prédéfinies pour 1€ de participation / pers : la plage du Grau-du-Roi, de la Grande-Motte et celle des Saintes-Maries-de-la-Mer.

Cette opération qui a débuté le 12 juin 2024 et s'est terminée le 11 septembre, cependant l'opération s'est accentuée pendant les mois de juillet et août en offrant 6 dates par bus et continuant plusieurs mercredis les mois de juin et septembre.

Pour l'organisation, le territoire a été partagé en 4 lignes de bus, afin d'être au plus proche des administrés.

L'opération de 2024 est similaire à celle de 2023.



■ SCHÉMA DIRECTEUR DES MOBILITÉS ACTIVES



Afin d'organiser le développement des mobilités douces, la collectivité a développé un plan d'action comportant 21 actions. Pour développer ce plan, la collectivité a obtenu la subvention AVELO 2 de l'ADEME, permettant, outre le plan, le financement de plusieurs actions ainsi qu'un agent sur la mobilité. Les actions suivantes ont été développées dans le cadre de ce plan : extension du service de location de vélo, installation de box à vélo, développement d'un atelier vélo. Par ailleurs, le schéma a initié l'amélioration de la communication du service mobilité, avec de nouveaux visuels pour toutes les actions, permettant d'améliorer le service aux usagers.

■ CRÉATION D'UNE CHARTE DE COMMUNICATION SUR LES MOBILITÉS

Dans le cadre du schéma des mobilités, la CCPG a souhaité rendre davantage visible les actions et services de mobilité et à créer une charte de communication associée au plan mobilité. Cette charte, nommée Dynamob (le plan de mobilité de la collectivité) est composée de 4 couleurs et de différents pictos.



En créant sa charte, la collectivité a souhaité créer un lien entre les actions et services de mobilité portées par d'autres collectivités, les services liés aux bus (bus de la mer) sont en rose/rouge comme la Région et le service de bus LiO, les services vélo en vert (signalétique des véloroutes et voies vertes), les services liés au partage des voitures en bleu (panneaux de signalétique des parkings) et les services liés à la mobilité solidaire en jaune (pouvant faire référence au Département du Gard, acteur majeur de la solidarité).

■ LOCATION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)

En 2024, la Communauté de Communes a fait fortement évoluer son service de location de vélos à assistance électrique (VAE).

La collectivité a relancé un nouveau marché pour l'acquisition de 21 vélos et équipements supplémentaires afin de convenir aux différents usages des vélos : deux VTT électriques, 4 vélos cargos (Longtails et biporteurs), trois VAE taille S, deux vélos pliant (dont un électrique), un vélo Gravel et 8 roues de vélos électriques (kits d'électrifications mobiles). Ces vélos ont été obtenus grâce à la subvention du programme AVELO 2 de l'ADEME (50% du coût d'acquisition).



L'offre a évolué pour intégrer le coût des assurances pour vélo (en moyenne 15€/mois sur l'ensemble de la flotte) et est passé de 20€ à 35€/mois. La durée de location a été étendue à 3 mois (au lieu de deux) avec une possibilité de changement de vélos dès la fin du premier mois pour tester différents usages.

Le service, avec la nouvelle flotte a été opérationnel à partir du mois de juillet. La CCPG a par ailleurs initié une recherche pour un local plus grand afin de pouvoir stocker, entretenir et manutentionnée la flotte dans les meilleures conditions possibles. Du fait de ces changements, il n'a été enregistré que 39 locations de vélos en 2024.

■ ATELIER ITINÉRANT D'AUTORÉPARATION DE VÉLO

Depuis 2023, la communauté de communes a créé, en partenariat avec deux associations, un atelier itinérant d'autoréparation de vélos. Cet atelier, financé grâce à la subvention AVELO 2 de l'ADEME, vise à offrir un service de réparation de vélos de proximité à l'ensemble des habitants du territoire, à apprendre à tous les habitants à entretenir leur vélo et à favoriser l'émergence d'une culture vélo sur le territoire.



■ INSTALLATION DE BOX À VÉLOS SÉCURISÉS

Dans le cadre de son schéma des mobilités douces, la collectivité a fait l'acquisition de deux groupes de 8 box à vélos individuels et sécurisés. Les box sont sécurisés au moins d'une carte bancaire, garantissant une meilleure sécurité. Ces box ont été obtenus grâce à la subvention Alvéole + (40% du coût d'acquisition).

Il est prévu une phase d'expérimentation d'un an sur deux emplacements, puis une réorientation des box à vélo pour mieux coller avec l'usage réel. Pour la première expérimentation, elles ont été installées à proximité des aires de covoiturage intercommunales de Montfrin (rond-point de Navalet) et d'Aramon (Grand Parking).

L'objectif est de développer l'intermodalité covoiturage-vélo et bus-vélo et la pratique du vélo loisir le week-end car les box sont également à proximité des arrêts de bus et des centres-villes. Les box à vélo ont été installés entre septembre et novembre 2024.

■ ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE POUR DÉVELOPPER DES ACTIONS DU PLAN CLIMAT

Proposé initialement pour les besoins de l'atelier itinérant d'autoréparation de vélos, la collectivité a fait l'acquisition d'un véhicule électrique permettant le transport de matériel à destination des porteurs d'actions du plan climat de la collectivité. Pour maximiser l'usage du véhicule, il est prévu qu'il soit également ouvert aux agents de la collectivité dans le cadre de l'usage de leurs services. Ce véhicule, acheté d'occasion à 50% de sa valeur d'achat, contribue à l'engagement de verdissement de la flotte de la collectivité.



■ RELANCE DU TRANSPORT SOLIDAIRE

Anciennement T.A.D (pour transport à la demande), ce service permettant de prendre un taxi moyennement une faible participation avait été interrompu durant la pandémie et n'a pu être relancé qu'en 2024. Ce service est relancé dans les mêmes modalités qu'en 2019.

La collectivité a contractualisé avec plusieurs sociétés de taxis du territoire pour réduire les situations d'isolement que peuvent subir les bénéficiaires de minimas sociaux et les personnes âgées (+70 ans), notamment en ce qui concerne les soins médicaux. Pour sa relance, le service a changé de nom et proposé une communication plus dynamique dans le cadre du plan mobilité Dynamob. Le service a repris en octobre 2024 et a enregistré 66 inscrits et 55 trajets jusqu'à fin décembre.

■ PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAUX

Afin d'accompagner ce projet ferroviaire et sur la base d'études d'opportunité, la Communauté de Communes du Pont du Gard a décidé, avec l'appui des partenaires, d'engager des études de faisabilité ayant pour but de créer deux pôles d'échanges multi modaux (PEM) à Aramon et à Remoulins. Les études de faisabilité sont en cours et permettent un travail actif sur ce dossier majeur pour les habitants du territoire.

Ces PEM permettront de faciliter les échanges entre différents modes de transport, au profit d'un recours privilégié aux transports en commun au détriment de la voiture individuelle. Ils sont aussi l'occasion de s'interroger plus globalement sur la complémentarité des offres à envisager à la mise en service du train.

Sur l'année 2024 s'est déroulé des COTECH et des COPIL pour ce dossier. Sur l'année 2024 la SNCF a avancé sur les études d'impacts et d'incidences de la réouverture de la ligne droite du Rhône. Il envisage l'obtention en 2025 de l'autorisation environnementale. La collectivité attend les retours de la Région de la SNCF pour préparer son marché de maîtrise d'œuvre.

■ PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

A été sélectionné et financé par le ministère pour 3 ans

- >>>** Un dossier complet de présentation de notre PAT a été remis au Ministère de l'Agriculture en janvier 2024. Nous avons été sélectionnés en mars 2024 avec 23 autres lauréats nationaux dans le cadre du Programme National Alimentaire 2023-2024. L'enveloppe de 100 000 € décernée par ce prix assurera le financement du poste de chargé de mission PAT pendant 3 ans. Après avoir été labellisé en juin 2023, il est maintenant officiellement considéré comme un PAT en émergence.
- >>>** Dépôt d'une candidature à l'AMI transition et souveraineté du MASA pour le projet de cuisine centrale en juin 2024
- >>>** Dépôt avec de nombreux partenaires locaux d'un projet LIFE SOURCES à la commission européenne.

AXE 1 : AMÉLIORER L'ALIMENTATION EN RESTAURATION COLLECTIVE

- >>>** **Travail de fond sur le dossier de cuisine centrale**, élaboration d'un dossier complet et innovant sur un tiers lieu agricole et alimentaire autour d'une cuisine centrale Hybride associée à un atelier de transformation
- >>>** **Réponse à l'AMI transition souveraineté sur ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire** en juin 2024 : dossier non retenu
- >>>** **Renouvellement du marché de restauration collective par appel d'offre** en septembre 2024 (marché en bons de commande pour 13 communes et 4 crèches de la petite enfance) avec des exigences augmentées en termes de qualité et de durabilité
- >>>** **Du local en cantine, un travail de concert avec le prestataire Terres de Cuisine** : En 2024 ce sont **1491 enfants** servis par Terres de cuisine ont pu déguster **785 kg** de bœuf local de la collectivité et **895 kg** de fruits Bio avec des producteurs du territoire.

1) Du bœuf local dans nos cantines, visite de la SICA de Tarascon et de l'élevage Labourayre

Mardi 5 mars, la Communauté de Communes du Pont du Gard et les communes du territoire ont été invitées à une journée de visite de l'atelier de découpe d'Alazard et Roux à Tarascon, attendant à l'abattoir en SICA. L'après-midi, les participants ont pu visiter l'élevage de Mr Labourayre (éleveur dont le siège est sur la commune de Meynes) en présence d'un autre éleveur partenaire de la démarche, M. Allemand.

Cette journée s'inscrit dans une collaboration durable avec l'ensemble des acteurs de la restauration collective : Alazard et Roux, Terres de Cuisine et les éleveurs.

2) Des fruits ultra-locaux dans nos cantines !

Le 23 janvier 2024 a eu lieu un temps de concertation entre arboriculteurs, personnels de cantine et de mairie

pour tracer ensemble les contours d'un approvisionnement local en fruits dans les cantines du territoire. Cette concertation a donné lieu à une réunion avec les arboriculteurs présents et le prestataire actuel de repas, Terres de Cuisine. Pour qu'une telle expérimentation voit le jour, le prestataire a proposé que les fruits soient 100% Bio et que la collectivité assure la livraison.

Nous avons convenu de deux livraisons en 2024 : cerises Bio le 23 mai et abricots Bio le 13 juin. Cette expérimentation a par la suite donné lieu à une collaboration avec Terres de Cuisine qui assure une livraison de fruits du territoire par mois. Ainsi, en 2024, ce sont **4 services de fruits BIO locaux** à partir de septembre 2024 qui ont vu le jour.

3) Du local dans les crèches qui cuisinent !

Parmi les 7 crèches du territoire, 3 cuisinent sur place pour le déjeuner des tout-petits. Ainsi elles achètent chacune des légumes à un maraîcher de leur commune : Driss MAHTAT pour la crèche de Remoulins, Fanny et Franck SAINT-MICHEL pour la crèche d'Aramon, et Alix GOURDIN pour la crèche de Vers. Les achats ne sont pas encore du 100% de saison (les maraîchers leur revendent certains produits pour compléter les leurs et s'adapter à leur demande), mais cela ne saurait tarder, la collectivité réfléchit à des ateliers de cuisine pour décliner sous différentes formes les légumes et fruits de saison.

Cela permettra de diversifier l'alimentation des tout-petits en leur proposant de découvrir de nouveaux goûts, de nouvelles textures, et de nouvelles saveurs. Ainsi, en 2024, ce sont **90 enfants servis en crèche** qui ont pu déguster des produits locaux grâce à **104 livraisons hebdomadaires** de maraîchers locaux.

AXE 2 : FAVORISER LES CIRCUITS COURTS ET L'ACHAT LOCAL DES PARTICULIERS

>>> Campagne de communication Gardon le Local !

Création d'une carte interactive pour trouver les producteurs en vente directe et leur acheter de bons produits de saison et locaux. Distribution des cartes cartonnées avec un visuel et le QR code de la carte interactive des producteurs qui vendent en direct, affichage sur les panneaux lumineux et vente d'un sac cabas "Gardon le Local" disponible au prix de 2€ (coût réel du sac = 11€) au siège de la Communauté de Communes.

>>> Renouveau du Week-End Climat "Du local dans nos assiettes" du 11 au 13 octobre 2024

(marché de producteurs, repas local, animations cuisine, quizz alimentation durable, randonnées gourmandes annulées car peu d'inscrits du fait du mauvais temps)

AXE 3 : ALIMENTATION SOLIDAIRE

>>> Favoriser les dons par les agriculteurs et les contractualisations avec associations d'aide alimentaire.

AXE 4 : PRODUCTION ALIMENTAIRE LOCALE ET DURABLE

>>> 21 mars 2024 : Une journée pour l'agriculture locale au Pont du Gard.

La collectivité a organisé en mars dernier une journée technique conviviale à destination du monde agricole sur le thème : "Gagner en résilience pour faire face aux sécheresses : la clé de sol". Sensibles aux difficultés du monde agricole et désireux de l'accompagner, les élus ont déci-

dé de mobiliser pour l'occasion des ingénieurs nationalement reconnus : Konrad Shreiber, Alain Canet et Hervé Coves, qui appartiennent à divers réseaux agricoles tels que La Belle Vigne ou la Vache Heureuse. Des agriculteurs locaux (Claude Segalas et Tibo Keroas), des conseillers de différentes structures techniques locales telles que la Chambre d'Agriculture du Gard (Yves Noué et Cyril Cassarini) ou la Fédération des CIVAM du Gard (Caroline Garrigues) sont également intervenus lors d'une table ronde. Cette journée a connu un vif succès avec 180 participants et de nombreuses félicitations pour cette initiative. Cette journée a été en partie financée par l'Agence de l'Eau Rhône méditerranée Corse.

>>>> Forum PCAET et projet réemploi de bouteille en verre dans les caves viticoles

Suite à un intérêt fort du territoire, la Communauté de communes du Pont du Gard souhaite créer une filière de réemploi des bouteilles en verre sur le territoire. Pour ce projet, nous pourrions bénéficier d'un accompagnement technique et de l'expérience d'Oc'Consigne. Le mercredi 24 avril matin, producteurs (vins, jus, bières), points de collecte (points de vente, restaurants), et élus se sont réunis pour lancer cette démarche collectivement. En effet, la filière fonctionnera localement si l'ensemble des acteurs de la boucle se mobilisent : entreprises de transformation et de vente, CHR (cafés, hôtels et restaurants), épicerie, commerces alimentaires, GMS (grandes et moyennes surfaces). L'atelier a permis d'identifier les freins au passage à la consigne sur le territoire, notamment le frein financier. En juin 2024, les fameux appels à projet des éco-organismes sont sortis et la collectivité accompagne les metteurs en marché motivés à construire leur dossier de demande de financements et le déposer avant le 31 septembre (Leko) ou le 1er novembre (Citeo et Adelphe).

>>>> PROJET VALODE : VALOriser IEs DEchets verts des déchèteries du territoire chez les agriculteurs en partenariat avec MicroTerra, mise en lien qui a permis le dépôt de déchets verts broyés chez quelques agriculteurs.

>>>> Lancement de l'étude pour le développement de filières alimentaires bas niveaux d'intrants sur le territoire de la CCPG : Etudier les filières alimentaires durables vers lesquelles s'orienter pour continuer à produire de l'alimentation en s'adaptant au changement climatique, à notre contexte pédoclimatique ultra-local, et en respectant l'environnement. Une stagiaire sur l'été 2024 a permis l'élaboration d'un cahier des charges et la sélection de CERESCO comme bureau d'étude. L'étude va débuter en 2025.

AXE 5 : FAVORISER LA COOPÉRATION, LA CRÉATION DE LIENS ET LE PARTAGE D'INFORMATIONS

>>>> Parution de la 2^{ème} édition du journal agricole «Terroirs» en août 2024, qui est diffusé aux partenaires du PAT

II. ENVIRONNEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

GESTION DES DÉCHETS

COLLECTE, TRAITEMENT, ÉLIMINATION, VALORISATION DES DÉCHETS

Au 1^{er} janvier 2005, la Communauté de Communes du Pont du Gard a pris la compétence « Elimination et valorisation des déchets des ménagers et déchets assimilés » jusqu'alors exercée par des syndicats ou par des communes. Les communes ont donc transféré l'ensemble de la compétence élimination des déchets (collecte et traitement) à la Communauté de Communes du Pont du Gard.

La Communauté de Communes du Pont du Gard s'est substituée aux syndicats préexistants sur son territoire sauf pour les communes de COMPS, MEYNES et MONTFRIN en régie directe. **La régie communautaire couvre une population de 7662 habitants.** La communauté gère donc en régie **deux déchèteries (Comps et Meynes)** et, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 au 30 Juin 2018, gérât la collecte des ordures ménagères pour les communes de Comps, Meynes et Montfrin. Depuis le 1^{er} août 2018, la compétence de collecte des ordures ménagères a été déléguée à la société Océan sous forme de Concession de Services Publics (CSP).



INDICATEURS TECHNIQUES SUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DU TRI :

■ INDICATEURS RELATIFS À LA COLLECTE DES DÉCHETS ORDURES MÉNAGÈRES :

Modalité de la collecte des OMR

Le 01 octobre 2023 un nouveau marché de collecte a été signé les prestations de collecte resteront en (C2) jusqu'à la fin de l'année 2024.

Les ordures ménagères sont collectées en porte à porte sur les trois communes de Comps, Meynes et Montfrin comme détaillé ci-dessous :

>>> Le **mardi** et le **vendredi** pour **Comps et Meynes**

>>> Le **lundi** et le **jeudi** pour **Montfrin**

Modalité de la collecte du tri sélectif

La collecte sélective est séparée en 3 flux : le verre, le papier et les corps creux. Pour les corps creux, la collectivité est passée en extension des consignes de tri en mars 2016. L'extension des consignes de tri a été mise en place suite à la validation de la candidature du Sitom Sud Gard, syndicat de traitement des déchets sur les trois communes en régie.

>>> **Les emballages recyclables** : collectés en porte à porte une fois par semaine (C1). Des sacs de tri bleu translucide sont mis à disposition des habitants sur les trois communes. Les déchets sont ensuite déposés au quai de transfert à la déchèterie de Comps.

>>> **Le verre et le papier** : collecte en point d'apport volontaire dans des colonnes de 3 ou 4m³ pour Comps, Meynes et Montfrin.

■ TONNAGES DE DÉCHETS COLLECTÉS ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR) :

Répartition des tonnages en 2024 sur l'ensemble des communes pour les OMR

1594,80 tonnes soit **208,14 kg/hab./an**
(Ordures ménagères résiduelles),
+7,21 % par rapport à l'année 2023.

- Le tableau ci-dessous présente mensuellement la répartition d'ordures ménagères résiduelles collectées sur les trois communes confondues de 2024.

Mois	OMR 2024 (en tonnes)
Janvier	140.7
Février	109.26
Mars	124.22
Avril	135.4
Mai	145.26
Juin	124.46
Juillet	160.82
Août	145.1
Septembre	122.58
Octobre	138.64
Novembre	128.18
Décembre	120.18
Total	1594,80
Habitants	7 662
Quantité par habitant en kg et par an	208,14 kg/hab/an

■ RÉPARTITION DES TONNAGES EN 2024 SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES
POUR LE TRI SÉLECTIF :

639,26 tonnes soit **83,04 kg/hab./an**
(Déchets recyclables collectés)

Ce tonnage inclus la collecte des emballages en porte à porte, le papier et le verre



Les tonnages communiqués dans le tableau ci-dessous correspondent aux tonnages entrant au site de traitement.

ANNÉE	2023
Tonnage emballage recyclable collecte en porte à porte (en tonne) (tonnage entrant)	234,70
Quantité par hab. emballage recyclable (kg/hab/an) (tonnage entrant)	30,64
Tonnage refus suite au tri pour les emballages (en tonne)	82,87
Tonnage papier collecte en PAV (en tonne)	49,46
Quantité par hab. papier (kg/hab/an)	6,46
Tonnage refus suite au tri pour les emballages (en tonne)	0
Tonnage verre collecte en PAV (en tonne)	242,42

■ TONNAGE DE DÉCHETS NON MÉNAGERS :

Les déchets des professionnels assimilables aux déchets ménagers sont collectés dans les mêmes conditions que les OMR et le tri sélectif. Il s'agit des déchets des petites entreprises et des collectivités. Les tonnages collectés au cours de l'année 2024 sont donc englobés dans les déchets ménagers. Dans ces conditions nous ne pouvons qu'estimer le tonnage produit par les professionnels. D'après les données l'ADEME cette catégorie de déchets représente en moyenne 20% des déchets collectés soit **318,96 T** d'ordures ménagères résiduelles et **127,25 T** de tri sélectif.

Flux	Tonnage 2023	Quantité par habitants (kg/hab/an)	Moyenne Département	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
OMR	1594.8	208.14	285,1	276,4	254,2
Emballage recyclables	349.66	45.63	48,2	52,9	48,5
Papier	49.48	6.46			
Refus de tri	88.74	11.58	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Verre	237.12	30.96	28,5	30,1	29,9
Total	2231.06	291.18	361,8	359,4	332,6

DÉCHÈTERIES

La communauté de communes gère sur son territoire deux déchèteries situées à Comps et à Meynes. Une quantité limite a été établit afin de fluidifier les apports en déchèteries. Le seuil maximum est de 1m³ par jour et 3m³ par semaine.

Situation géographique :

Comps (Route de Beaucaire) : Accessible aux habitants de Comps et Montfrin
Accueil des usagers (hors horaires d'été) les lundis, mercredis, vendredis et samedis,
de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h15
et les mardis et jeudis : de 13h30 à 17h15.

Meynes : (lieu-dit « Les Roumettes ») : Accessible aux habitants de Meynes et Sernhac (convention avec Nîmes métropole)
Accueil des usagers (hors horaires d'été) les lundis, mardis, mercredis, vendredis et samedis,
de 9h à 11h45 et 13h30 à 17h15.

■ **TONNAGES COLLECTÉS DANS LES DÉCHÈTERIES COMPS ET DE MEYNES EN 2024**

Déchèterie de MEYNES			Déchèterie de COMPS	
	Tonnage 2024			Tonnage 2024
Enc. Incinérables	152.43		Enc. Incinérables	262.48
Enc. non incinérables	80.38		Enc. non incinérables	118.52
DDS	5.25		DDS	6.53
Plâtre	32.1		Plâtre	33.26
Gravats	462.66		Gravats	748.59
Carton	44.68		Carton	40.49
Fer	73.6		Fer	83.72
Bois	152.43		Bois	190.61
DEEE	39.51		DEEE	57.41
DEA (mobilier)	76.58		DEA (mobilier)	132.07
Déchets Verts	783.44		Déchets Verts	973.15
Total	1903.06		Total	2646.83

I

■ BILAN DES TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES :

Flux	Tonnage 2024 (kg/hab/an)	Quantité par habitants (kg/hab/an)	Moyenne Département (kg/hab/an)	Moyenne Régionale (kg/hab/an)	Moyenne Nationale (kg/hab/an)
Encombrants incinérables	52.86	34.06	59,82	61,15	59,49
Encombrants non incinérables	23.86	17.96			
DDS	1.31	1.17	1,30	1,26	2,13
Plâtre	6.70	7.17	Non communiqué		
Gravats	150.74	103.39	113,28	66,13	55,40
Carton	8.15	9.98	50,51	39,45	32,61
FERRAILLE	16.86	16.45			
BOIS	38.38	34.06			
DEEE	11.56	8.83	5,99	6,16	5,63
DEA (MOBILIER)	26.59	17.11	Non communiqué		
DÉCHETS VERTS	195.96	175.07	88,29	71,85	65,07
TOTAL	532.97	425.25	319,19	245,99	220,33

■ INDICATEURS FINANCIERS

- Un budget annexe ordures ménagères a été instauré depuis 2012. Ce budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes du service ordures ménagères.

- Le coût annuel du service correspond aux dépenses qui ont été engagées au cours de l'exercice dans le cadre de la collecte et du traitement des déchets. Le service est principalement financé par la perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur le territoire des trois communes gérées en régie. Des aides et recettes issus du tri sont également perçus ce qui permet de contribuer au financement partiel des dépenses annuelles du service.

- Dépenses réalisées :

Les dépenses du service s'élèvent en 2024 à :

- Dépenses en fonctionnement : **1 318 306.60 € TTC**

- Dépenses en investissement : **118 194.43 € TTC**

ZOOM SUR LES DÉPENSES LIÉES À LA COLLECTE

Charge générale	9 860.19 € TTC
Prestation de collecte (Océan et Vial)	356 005.83 € TTC
Coût de traitement	191 418.59 € TTC
Amortissement et emprunt	15 638.54 € TTC
Cotisation au Sitom	46 027.33 € TTC

ZOOM SUR LES DÉPENSES LIÉES AUX DÉCHÈTERIES

Rotation de benne	158 711.05 € TTC
Coût de traitement	356 005.83 € TTC
Amortissement et emprunt	191 418.59 € TTC

Les montants ci-dessus sont les montants enregistrés comptablement en 2024 qui englobent les restes de 2023 et les dépenses effectuées réellement en 2024.

Recettes perçues

Les recettes du service s'élèvent en 2023 à :

>>> Recette en fonctionnement : 1 378 073,53 € TTC

- Dont la TEOM qui s'élève à 1 093 768,00€
- Dont les recettes et soutiens des éco-organismes qui s'élèvent à 284 305,53 €

>>> Recette en investissement : 26 992,93 € TTC

Information complémentaire de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La collectivité perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur les 16 communes et la reverse aux syndicats de collecte et de traitement concernés comme suit :

>>> SICTOMU

>>> SMICTOM

RECETTES PERÇUES

Les recettes du service s'élèvent en 2024 à :

>>> Recette en fonctionnement : 1 407 939.89 € TTC

- Dont la TEOM qui s'élève à **1 151 507.00 €**
- Dont les recettes et soutiens des éco-organismes qui s'élèvent à **256 432.89 €**

>>> Recette en investissement : 146 752.17 € TTC

Information complémentaire de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La collectivité perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur les 16 communes et la reverse aux syndicats de collecte et de traitement concernés comme suit :

>>> SICTOMU

>>> SMICTOM

Seule la TEOM perçue sur les communes de Comps, Meynes et Montfrin est conservée pour le fonctionnement du service de collecte et traitement des déchets de ces trois communes.

■ TRAVAUX EFFECTUÉS ET INVESTISSEMENT SUR LA COLLECTE DES O.M EN 2024 :

LOCALISATION	Désignation des travaux	Montant des travaux TTC
Déchèterie de Meynes	Création d'un système de contrôle d'accès sur barrières	5627,39 €
Déchèterie de Meynes	Préparation VRD pour barrières accès déchèterie	6270,00 €
Déchèterie de Meynes	Mise en place de barrières d'accès à la déchèterie	29 472,00 €
	S. TOTAL	41 369,39 €
Déchèterie de Comps	Extension de la vidéoprotection existante	1963,87 €
	S. TOTAL	1963,87 €
Commune de Comps, Montfrin et Meynes	Achat de composteurs	5 210,51 €
Commune de Comps, Montfrin et Meynes	Achat sacs de tri	8 092,00 €
Commune de Comps, Montfrin et Meynes	Fourniture de bacs individuelles	5 086,80 €
	S. TOTAL	18 389,31 €
	TOTAL :	61 722,57 €

■ MARCHÉS ACTUELLEMENT EN COURS SUR LES TROIS COMMUNES :

Marché	Titulaire	Durée
Fourniture des sacs de tri	Sur commande	
Location et transports des bennes des déchèteries	Ste Océan	Mars 2023 à Mars 2027
Collecte et transport du verre et du papier	Vial	Mai 2024 à mai 2028
Collecte en porte à porte des OMR et des EMR	STE OCÉAN	Octobre 2023 à décembre 2025

III. SERVICE A LA POPULATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

EAU ET ASSAINISSEMENT

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)



Service
public
d'assainissement
non-collectif

Les installations d'assainissement non collectif peuvent présenter un danger pour la santé des personnes ou un risque de pollution pour l'environnement. A cet effet la Communauté de Communes du Pont du GARD est compétente pour contrôler les installations d'ANC. Le service public d'assainissement « SPANC » a été créé afin d'assurer cette mission sur les 16 communes de l'intercommunalité.

Le service est actuellement composé de deux agents chargés d'effectuer les contrôles périodiques mais aussi les visites préalables de travaux et de ventes, afin d'indiquer aux usagers les dispositions techniques nécessaires à la bonne utilisation ou d'exécution des travaux

■ BILAN SUR L'ANNÉE 2024

1 097 stations

sur la totalité des 15 communes à charge de la C.C.

93 stations

en contrôle périodiques de planifiées en 2024.

■ ACTIONS MISES EN PLACE EN 2024 POUR LA RÉALISATION ET LE SUIVI DES CONTRÔLES PÉRIODIQUES

Campagnes de publipostage effectuées

N°1 janvier	15 RDV
N°2 février	0 RDV
N°3 mars	0 RDV
N°4 avril	27 RDV
N°5 mai	36 RDV
N°6 juin	0 RDV
N°7 juillet	1 RDV
N°8 août	19 RDV
N°8 Septembre	10 RDV
N°9 Octobre	79 RDV
N°10 Novembre	5 RDV
N° 11 Décembre	8 RDV

Soit 200 courriers

■ ÉTATS DES VISITES PÉRIODIQUES AU 31/12/2024

>>> Diagnostics réalisés conformes et non conformes *47

>>> Diagnostics réalisés non conformes *37

>>> Absentéisme *25

>>> Absence d'installation * 2

>>> Demande d'autorisation de travaux *4

>>> En cours de raccordement collectif *0

>>> Inhabité *3

>>> Raccordé aux réseaux collectifs *2

>>> Retour courrier pour mauvaise adresse *0

■ NOMBRE DE STATIONS PAR COMMUNES

Communes	Nbr de stations
Aramon	17
Collias	19
Comps	1
Domazan	11
Estézargues	0
Fournès	1
Meynes	14
Montfrin	7
Pouzilhac	1
Remoulins	5
St Bonnet du Gard	2
St Hilaire d'Ozilhan	2
Théziers	1
Valliguières	17
Vers pont du Gard	22
Total :	120



■ BILAN FINANCIER DU SPANC POUR L'EXERCICE 2024

Libellés	Budget Prévisionnel	Ecritures passées	Solde disponible
Charges à caractère général	903.53 €	278.00 €	625.53 €
Charges de personnel et frais assimilés	8000 €	7897.93 €	102.07 €
Autres charges de gestion courante	150 €	0.00 €	150 €
Charges exceptionnelles	500 €	463.53 €	36.38 €
Dotations aux provisions	100 €	0.00 €	100 €
TOTAL Gestion des services	15 500€	8639.55 €	6 860.45 €
TOTAL Recettes	15 500 €	12 827.37 €	2672.62 €

RELAIS INTERCOMMUNAL DE SERVICES AU PUBLIC



Relais
intercommunal
de services
au public

Le relais accompagne les utilisateurs dans leurs démarches. Il a pour missions d'**accueillir, informer et orienter les usagers selon leurs besoins**.

Par ailleurs, la modernisation des services s'est traduite par le développement des services à distance et des **outils numériques**. Les usagers doivent composer désormais avec l'outil informatique.

Notre structure accompagne cette mutation par la mise à disposition d'une **aide matérielle** (parc informatique, scanner, photocopieur) mais également humaine.

Le 8 janvier 2020, le relais obtient la labellisation France Services. La convention France Services intègre 9 partenaires nationaux : La Poste, Pôle emploi, Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques.

L'ORGANISATION DU RELAIS DE SERVICES AU PUBLIC DU PONT DU GARD

>>>> 2 lieux d'accueil : Remoulins (Maison des services au public) / Aramon (permanences Maison de la solidarité)

>>>> 3 agents formés FRANCE SERVICES

>>>> 1 Conseillère Numérique France Services

LES PARTENAIRES



Agence nationale
des titres sécurisés



Autres partenaires :

...et beaucoup d'autres partenaires : partenaires socio-professionnels, CCAS, Structures de l'IAE, associations caritatives (Restos du cœur, Secours Catholique, Pôle solidarité EDF, ADRH, MDPH, CPTS ReGARDs pour l'accès aux soins...

CHIFFRES CLÉS 2024

4 270 accompagnements réalisés

521

accueils PÔLE EMPLOI

137

accueils MSA

405

accueils ANTS

287

accueils CFFM

278

accueils CAF

733

accueils CARSAT

261

accueils MLJ

44

Défenseur des Droits

609

accueils DGFI

2architecte
conseil**7**

UFC que choisir

18Parcours
Emploi Santé**390**

accueils CPAM

15Protection Judiciaire
de la Jeunesse**52**

Guichet Rénov

360accueils Centre
Médico-Social**25**Permanences
du Droit CIDFF**126**

SPIP

FAITS ET ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

- >>>>** 8 février 2024 : Carrefour des métiers et de l'orientation
- >>>>** 14 mars 2024 : Les rencontres de l'emploi du Pont du Gard
- >>>>** 19 mars 2024 : Réunion d'information à Remoulins sur les métiers d'assistant.e maternel.le avec le Relais Petite Enfance
- >>>>** 19 février et 29 avril 2024 : Réunions d'information «Accueil et orientation des allocataires du RSA» par les CEFI du Conseil Départemental
- >>>>** 23 avril 2024 : Job dating agricole avec l'ANEFA au lycée agricole privé de Meynes
- >>>>** 19 juin 2024 : Participation au forum emploi formation d'Aramon
- >>>>** Du 7 au 18 octobre 2024 : Journée France Services
- >>>>** 24 octobre 2024 : Participation à la Place de l'Emploi à Beaucaire (France Travail)
- >>>>** 13 novembre 2024 : Réunion au Relais animée par la DDFIP dans le cadre du mois de l'innovation publique
- >>>>** Novembre 2024 : Exposition dans le hall pour une sensibilisation sur les violences faites aux femmes

POLITIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE

MANIFESTATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

En 2024, les principales manifestations culturelles et sportives de la collectivité ont été reconduites et la saison s'est parfaitement déroulée.

2024 marquait les 20 ans de la disparition de Claude Nougaro. A cette occasion le Labory Jazz club productions, partenaire et programmateur du festival au fil du jazz a proposé un événement hommage composé de 3 temps forts : Une exposition retraçant la vie et l'œuvre de l'artiste qui a été exposée à la Maison de services au public ainsi que des ateliers de chant dans 2 écoles du territoire : Vers Pont du Gard et Théziers. La manifestation s'est achevée par un concert du Groupe Alsina quartet et les élèves des deux écoles ont restitué devant le public, en première partie du concert, les chansons apprises en classe.

JANVIER 2024

Au fil du jazz

26/01 – Valliguières - Gainsbourg confidentiel

FEVRIER 2024

Au fil du Jazz

02/02 – Collias - Brassens couleur jazz

03/02 – Meynes - Alsaro quest trio & Donald Cleveland

09/02 – Pouzilhac - Crooner discount quartet

10/02 – Comps - Ben Toury trio

MARS 2024

16/03 – Pont du Gard – Rencontres intercommunales de danse

23/03 – Montfrin – Rencontres intercommunales de chorales

AVRIL 2024

20/04 – Fournès – Les jeunes ont la pêche

MAI 2024

04/05 – Remoulins – Du pré à l'arène

30/05 et 31/05 – Remoulins – Exposition hommage « Nougaro le parcours d'un cœur battant »

JUIN 2024

01/06 – Théziers - Nougaro via Alsina

SEPTEMBRE 2024

20/09, 21/09 et 22/09 – Collias et St Hilaire d'Ozilhan - Festival « Cinéma Trintignant »

OCTOBRE 2024

Festival les P'tits zazous

20/10 – Aramon – Le loup en slip

21/10 – Domazan – Toc tOc toC

22/10 – Collias – Rock à petits

23/10 – Remoulins – La cité perdue

24/10 – Fournès – ça déboîte !

24/10 – Valliguières – Les histoires du père Barette

25/10 – Meynes – Léonard, l'enfant de la lune

NOVEMBRE 2024

Les samedis d'en rire

09/11 – Montfrin – Yves Pujol sort les dossiers

16/11 – Vers – Toc toc

23/11 – Aramon – Gil et Ben réunis

+ de 3236 personnes *environ réunies sur l'ensemble de cette programmation*

La programmation culturelle et sportive de la collectivité a rassemblé un public nombreux et fidèle de ces différentes manifestations, et de nombreuses dates ont affiché complet.

Le festival au fil du jazz, première date de la saison a réuni **630 spectateurs sur les 5 soirées** du festival, un nombre satisfaisant mais en baisse de 15% comparé à 2023 qui avait été une très bonne année. Près de **80% des billets vendus pour le festival l'ont été en ligne par le site de l'office de tourisme**. Il en va de même pour les samedis d'en rire et les p'tits zazous. Ce chiffre démontre toute la pertinence de la mise en place des ventes en ligne depuis quelques années et nous encourage à continuer dans ce sens.

Le festival les samedis d'en rire a connu un immense succès avec **732 spectateurs sur seulement 3 dates** (contre 4 en 2023), en hausse de 10% par rapport à 2023. Les spectacles d'Yves Pujol et de Gil et Ben ont notamment attiré plus de 300 personnes, ce qui montre l'attractivité des « têtes d'affiche ».

Par ailleurs, le festival jeune public les p'tits zazous a connu une légère **progression de sa fréquentation** d'environ 2% en comparaison avec 2023.

Il reste important de noter que, comme en 2023, environ 20% des spectateurs présents sur ces différentes manifestations résident hors de notre territoire.

Enfin, les manifestations **les jeunes ont la pêche et du pré à l'arène étaient complètes**, comme c'est le cas chaque année, ce qui montre l'engouement et l'attente des habitants envers ces deux journées.

Pour la première fois les rencontres intercommunales de danse étaient ouvertes au grand public. Bien qu'une large partie des billets soit resté réservé aux proches des danseurs, le reliquat avait été proposé en réservation gratuite. **Toutes les places proposées ont été réservées**, ce qui démontre un intérêt pour cet événement et nous encourage à continuer comme cela.

Plus de 200 personnes ont assisté au concert hommage à Claude Nougaro, et la manifestation cinéma Trintignant a accueilli **218 spectateurs**. Malgré leurs succès, ces deux manifestations n'auront pas de suite en 2025.

86.794,51€ *de budget global*

SÉANCES DE PROJECTION DVD

La communauté de communes offre la possibilité aux communes de faire des projections de films à but non commercial à raison de 2 projections par commune et par an. La communauté de communes prête le matériel de diffusion qui est composé d'un écran de projection, d'un lecteur DVD Blu-ray et d'un système son. La collectivité prend à sa charge les droits de diffusion auprès des organismes concernés.

La demande de projections cinéma par les communes est restée stable en comparaison à 2023, 13 projections sur 11 dates ont été organisées au total, réparties dans 8 communes. Le budget global utilisé pour cette offre est toutefois en baisse par rapport à 2023. Cette variation s'explique par le choix des films fait par les communes et leur disponibilité chez les distributeurs, ces derniers ayant des tarifications différentes.

>>>> 05/01/2024	CASTILLON DU GARD	LE NOUVEAU JOUET
>>>> 20/01/2024	DOMAZAN	BILLY ELLIOT
>>>> 10/03/2024	REMOULINS	SACRÉES MOMIES
>>>> 20/04/2024	POUZILHAC	L'ARBRE À VŒUX
>>>> 25/05/2024	DOMAZAN	TOUS EN SCÈNE
>>>> 30/09/2024	SAINT BONNET	ANTOINETTE DANS LES CÉVENNES
>>>> 02/10/2024	REMOULINS	L'AVENTURE DES MARGUERITE
>>>> 02/11/2024	VALLIGUIERES	MAX ET LES MAXIS MONSTRES
>>>> 17/12/2024	MONTFRIN	WONKA
>>>> 17/12/2024	MONTFRIN	DE LA NEIGE POUR NOËL
>>>> 19/12/2024	SAINT BONNET	L'ARBRE À VŒUX
>>>> 19/12/2024	SAINT BONNET	LA MISSION DE CHIEN NOËL
>>>> 21/12/2024	VALLIGUIERES	MICKEY, IL ÉTAIT DEUX FOIS NOËL

2 995,09€
de budget global

APPEL A PROJETS

En 2024, la Communauté de Communes du Pont du Gard a souhaité renouveler son soutien aux associations du territoire, ainsi qu'encourager et soutenir l'organisation de nouveaux événements inédits et ponctuels à destination de tous les publics et dans l'ensemble des communes qui la composent.

Ainsi, les associations à vocation culturelle, sportive, éducative ou environnementale présentant des projets contribuant à l'animation la préservation et à l'attractivité du territoire, en cohérence avec les objectifs de la politique communautaire, ont pu répondre à l'appel à projets sur le thème « un événement inédit dans ma commune ».

>>>> COMPS	APE	La feria des pitchounes
>>>> VERS	LES MINOTS DE LA BOULE DU PDG	Stage de pétanque
>>>> MEYNES	LA FOULEE MEYNOISE	50 ^e anniversaire piscine René Seydoux
>>>> VALLIGUIERES	PROVIE DANSE	Semaine intergénérationnelle
>>>> REMOULINS	ECOLE DE MUSIQUE	Journée découverte de véhicules anciens
>>>> SAINT HILAIRE	APE	Semaine d'initiation aux arts du cirque
>>>> FOURNES	SOCIETE DE TIR	Découverte du tir sportif
>>>> MONTFRIN	CLUB TAURIN	Trophée course camarguaise
>>>> ARAMON	COURIR A ARAMON	Run du patrimoine
>>>> REMOULINS	COLLECTIF MAINS D'ŒUVRE	Le tourbillon d'la vie
>>>> DOMAZAN	COMITE DES FETES	Nuit de la forge
>>>> REMOULINS	FETII MAOHI FEST	Festival Polynésien
>>>> FOURNES	FOURNES'AN FETES	Concours de pétanque

LES PROJETS SOUTENUS :

Les appels à projets fonctionnent et sont prisés des associations du territoire. Le nombre de réponses à cet appel à projets reste élevé, à peu près identique à 2023. Le thème un événement inédit dans ma commune a séduit les associations de par le fait qu'il s'agit d'un thème ouvert permettant à un maximum d'associations de pouvoir répondre, 13 projets ont été soutenus par la collectivité en 2024 sur 10 communes.

10.400€
de budget global

PRÉSENTATION DU RÉSEAU INTERCOMMUNAL DES BIBLIOTHÈQUES

■ LE TERRITOIRE

- >>> 10 structures : 3 médiathèques et 7 bibliothèques, de 312m² à 25m²
- >>> Départ de la bibliothèque de Castillon du Gard Janvier 2024
- >>> Fermeture définitive de la bibliothèque de Saint-Bonnet-du-Gard et sortie du réseau fin 2024
- >>> Nombre de bénévoles : 42 sur 48 personnes travaillant en structure, soit 88 % du personnel des bibliothèques
- >>> Nombre d'agents temps plein : 2
- >>> Nombre d'agents temps partiel : 3
- >>> Nombre de CDD : 1



■ LES MISSIONS DU RÉSEAU

- >>> Valoriser une offre documentaire variée,
- >>> Faciliter l'accès aux bibliothèques et au fonds documentaire sur le territoire,
- >>> Harmoniser et améliorer les pratiques professionnelles au sein des bibliothèques,
- >>> Proposer des animations mutualisées et ancrées dans le territoire,
- >>> Développer plus de services à la population

LES MOYENS ENGAGÉS PAR LA CCPG

- >>> Depuis 2019, le financement d'un logiciel de Service Informatisé de Gestion des Bibliothèques (SIGB – fournisseur : Décalog), de sa maintenance et de son portail public (<https://pontdugard.bibenligne.fr/>) pour l'ensemble des bibliothèques du réseau

>>>> L'achat de fournitures spécifiques au réseau (étiquettes codes-barres, lecteur de codes- barres, cartes abonnés)

>>>> Le financement d'animations culturelles au sein des bibliothèques

>>>> Le financement d'un agent de coordination du réseau qui assure les formations spécifiques au réseau, la qualité du SIGB et du portail, la communication et l'animation culturelle

>>>> Depuis le 9 janvier 2023, financement d'une navette de réservation permettant la collecte de tous les ouvrages du réseau en conventionnement avec les services de la poste. Le service, assuré 47 semaines par an, est apprécié des lecteurs et est en accroissement en 2024 : une moyenne de 250 sacoches collectées par mois en 2024 (contre 170 en 2023)

Ce service s'inscrit totalement dans une démarche de diminution de l'empreinte carbone en déplaçant plusieurs ouvrages pour plusieurs abonnés en un seul trajet et en diminuant les déplacements, parfois impossible, des lecteurs.

>>>> Depuis le 01 septembre 2023, financement d'une opération « livre de naissance offert »

>>>> En 2024, 1 jour de formation professionnelle a été offert aux bibliothèques du réseau : thème : « Animer des ateliers à partir d'albums de jeunesse » - 15 bibliothécaires ont pu en bénéficier cette année. Le financement d'une formation annuelle par un intervenant extérieur sera reconduit pour 2025 sur une autre thématique.

■ LES SERVICES À LA POPULATION

>>>> Une carte unique et gratuite

>>>> Un service de consultation et de réservation en ligne

>>>> Un accès libre à toutes les bibliothèques du réseau

>>>> Une charte commune des bibliothèques ayant pour but d'affirmer les objectifs du réseau et de définir les conditions de mise en œuvre et de fonctionnement du réseau



■ LES PARTENAIRES

>>>> La Direction du Livre et de la Lecture (DLL) : une convention existe entre la CCPG et la DLL mais également entre les différentes bibliothèques (hormis Valliguières – prévu pour 2024) et la DLL, permettant l'accès à certains services tels que : formations, fonds documentaires complémentaires, expositions... Une coordinatrice de la DLL assure le lien entre la structure départementale et le réseau (et les bibliothèques / médiathèques)

>>>> La Poste : Convention signée pour trois ans – Des correspondants dédiés pour assurer une communication régulière et réactive.

RÉALISATIONS ET STATISTIQUES

■ PRÊTS, ABONNÉS, RÉSERVATIONS ET NAVETTE

Nombre de	2024	2023	2022	2021
Prêts	54195	53 025	45 540	36122
Réservations	4509	3 620	1 165	1038
Abonnés qui empruntent	2352	1 705	1 501	2470
Nouveaux inscrits	1661	754	524	1375
Exemplaires au total (hors exemplaires du département)	583	50 135	58 872	451
Acquisitions	58917	9 768	8 185	61056
Exemplaires réellement empruntés (hors exemplaires du département)	10085	21 291	18 839	9879
Exemplaires provenant du département (DLL)	24382	4 804	4 469	16937

■ PRÊTS INTERBIBLIOTHÈQUES

Le Prêt Inter Bibliothèque permet qu'une bibliothèque prête de façon temporaire des ouvrages de sa collection à une autre bibliothèque du réseau tout en restant propriétaire des ouvrages.

Les intérêts sont de venir compléter un fonds documentaire pour la bibliothèque emprunteuse et donner une « seconde vie » à des ouvrages qui ne sont plus empruntés dans la bibliothèque prêteuse. 157 ouvrages sont prêtés pour 1 an.

■ MALLE INTERNE RÉSEAU POUR LE SERVICE PETITE ENFANCE (PE)

Participation volontaire de plusieurs bibliothèques du réseau à la constitution d'une malle d'ouvrages, destinés aux jeunes enfants. Le prêt, d'une durée de 3 mois, permet à chaque structure d'accueil d'augmenter son fonds documentaire.

Débutée en avril 2024, deux malles ont été prêtées à la crèche de Remoulins et à la micro-crèche de Collias, constituées d'une quinzaine d'ouvrages. Cette opération sera reconduite en 2025 pour d'autres structures PE.

■ FORMATIONS

122.5 heures sur l'année à destination des bibliothécaires du réseau

■ LIVRE DE NAISSANCE

Opération débutée en septembre 2023 : 14 ouvrages ont été offerts ; En 2024 : 29 ouvrages

L'opération est reconduite pour 2025 avec le même ouvrage et ouverte aux enfants du territoire nés entre 2023 et 2025.

■ ANIMATIONS

Bibliothèque	Date	Thème - prestataire	Participants
REMOULINS	26/09/2024	Fédération Française de courses camarguaises – Animation pédagogique et ateliers casques VR	3
FOURNES	09/10/2024	Cheval2trois – poésie	41 personnes pour les casques VR tout âge
COLLIAS	23/11/2024	Le Kronope – Aladin – Spectacle de marionnettes	30 personnes tout âge

Les animations culturelles financées par le réseau sont proposées en valorisation de projets évènementiels organisés par les bibliothèques bénéficiaires.

■ RÉUNIONS - ÉCHANGES

>>> Groupe Travail Lecture Publique : 1 (25/09)

>>> Réunions réseau : 4 (08/02 – 16/05 – 17/10 – 12/12) Ces réunions de travail permettent aux bibliothécaires d'échanger et de faire évoluer le fonctionnement du réseau

>>> Echanges réguliers avec la Poste permettant d'assurer dans les meilleures conditions possibles le service de la navette

>>> Rencontres régulières avec la coordinatrice de la DLL (Direction du Livre et de la Lecture) permettant un meilleur partenariat : Commune – Département – Intercommunalité.

PETITE ENFANCE

La Communauté de Communes du Pont du Gard s'est dotée au 1^{er} janvier 2008 de la compétence Petite Enfance. D'une compétence partielle, limitée au Relais Assistants Maternels (RAM) et Crèches familiales en novembre 2006, la collectivité est désormais compétente sur l'ensemble de la politique Petite enfance de son territoire.

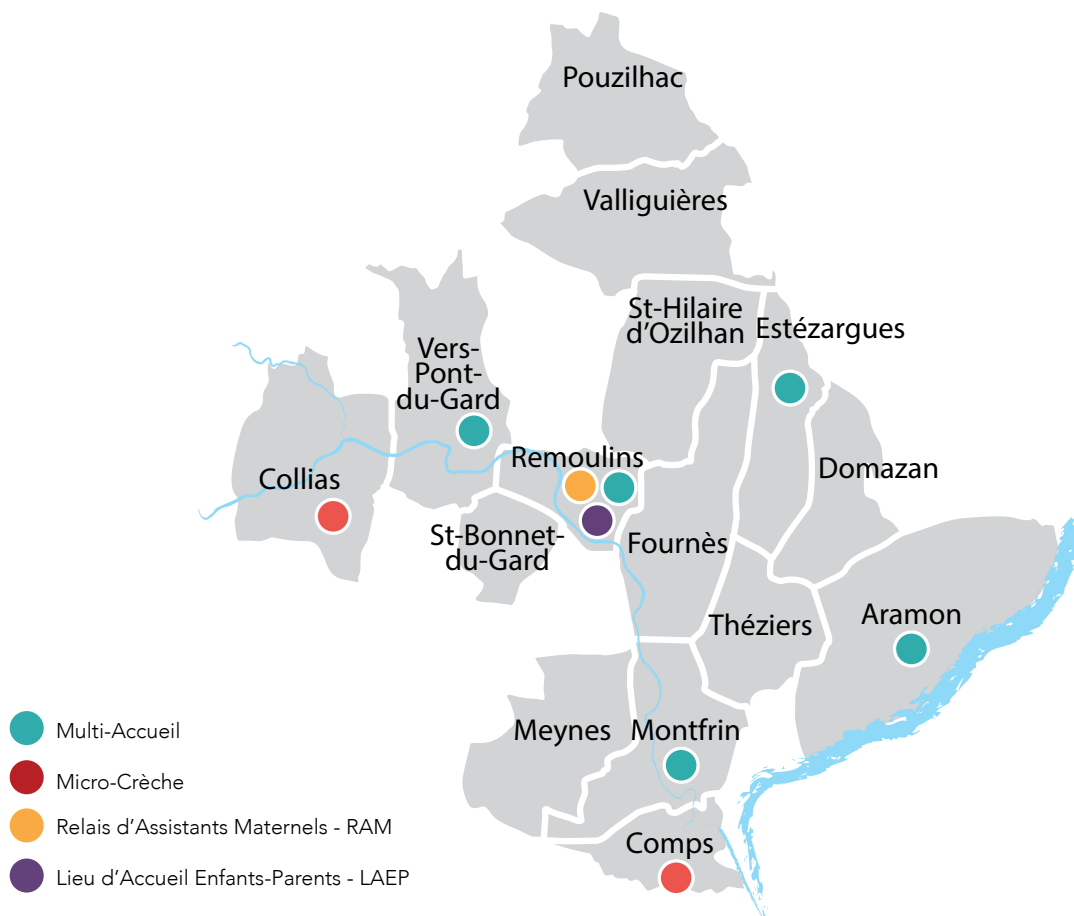
Au 1^{er} janvier 2024, La commune de Castillon du Gard a quitté la Communauté de Communes du Pont du Gard. Les enfants accueillis au sein des structures ont pu continuer à bénéficier d'un accueil jusqu'à la fin de leur contrat en cours.

En septembre 2024, au regard du décret du 30 août 2021, notamment en son article 8 qui catégorise les crèches, les agréments de 2 structures ont été modifiés passant de 40 places à 39 places (Remoulins et Montfrin). En effet, la catégorie de « crèche » entre 25 et 39 places demande moins de contraintes financières en ressources humaines que les « grandes crèches » entre 40 et 59 places.

LES STRUCTURES

Le territoire est doté de **7 multi accueils dont 2 micro - crèches, d'un relais petite enfance (RPE) et d'un lieu d'accueil enfants parents (LAEP).**

L'attribution des places est examinée dans le cadre d'une commission organisée au mois de mars de chaque année afin d'établir les listes d'enfants admis pour la rentrée suivante.



39 places

Le Petit Poucet - Remoulins

39 places

La Ruche enchantée - Montfrin

30 places

La Ribambelle - Aramon

28 places

Galopins-Galopines - Estézargues

20 places

Les P'tits loups - Vers

10 places

Les Pitchounets - Comps

10 places

L'Oustaù des Péquelets (Collias)

RPE

L'entrée en vigueur des dispositions du décret du 30 août 2021 pour les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) existants s'impose à compter du 1er septembre 2022.

Le Décret du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants simplifie la réglementation relative aux établissements d'accueil du jeune enfant, en application de l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles. Il précise en outre les conditions dans lesquelles les assistants maternels agréés autorisent la publication de leur identité, coordonnées et disponibilités pour accueillir des enfants nécessaires à la connaissance par les familles de leur localisation et à leur mise en relations sur monenfant.fr.

LES PRINCIPAUX POINTS DE RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES EAJE

- >>>>** L'accueil en surnombre (115% certains jours sans dépasser 100 % sur la semaine),
- >>>>** La qualification des directeurs de crèches et des professionnels en général,
- >>>>** Les temps d'analyse de pratiques professionnelles obligatoires,
- >>>>** Le rôle du « référent Santé et Accueil inclusif »,
- >>>>** Le nombre de personnels de direction selon la taille des crèches,
- >>>>** Le taux d'encadrement dans les crèches (un pour 5 non marcheurs, 1 pour 8 enfants qui marchent ou 1 pour 6 quel que soit l'âge des enfants) ...

Les documents suivants sont annexés au règlement de fonctionnement et transmis pour information au président du Conseil départemental :

- >>>>** Un protocole détaillant les mesures à prendre dans les situations d'urgence et précisant les conditions et modalités du recours aux services d'aide médicale d'urgence ;
- >>>>** Un protocole détaillant les mesures préventives d'hygiène générale et les mesures d'hygiène renforcées à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou toute autre situation dangereuse pour la santé ;
- >>>>** Un protocole détaillant les modalités de délivrance de soins spécifiques, occasionnels ou réguliers, le cas échéant avec le concours de professionnels médicaux ou paramédicaux extérieurs à la structure ; « 4° Un protocole détaillant les conduites à tenir et les mesures à prendre en cas de suspicion de maltraitance ou de situation présentant un danger pour l'enfant ; « 5° Un protocole détaillant les mesures de sécurité à suivre lors des sorties hors de l'établissement ou de son espace extérieur privé.
- >>>>** Un protocole de mise en sûreté détaillant les actions à prendre face au risque d'attentat. Il (ou elle) transmet ce document pour information au maire de la commune d'implantation ainsi qu'au représentant de l'Etat dans le département. »

TRAITEMENTS ET SOINS MÉDICAUX DES ENFANTS ACCUEILLIS

Les professionnel.le.s pouvant administrer des soins ou des traitements médicaux à un enfant qu'il prend en charge, à la demande du ou des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, sont la directrice et son adjointe ainsi que les auxiliaires de puériculture

Le référent " Santé et Accueil inclusif " travaille en collaboration avec les professionnel.le.s de la crèche, les professionnel.le.s du service départemental de la protection maternelle et infantile (PMI) et autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap. Il peut, avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant, consulter le médecin traitant de celui-ci.

Suite au décret n°2021-1131 du 30/8/21, le poste Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) a été créé à la rentrée 2022 à raison de 100h/ mois pour mener à bien ses missions sur l'ensemble des EAJE de la Com-munauté de Communes.

La Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant est désormais inscrite dans la loi. Cette charte s'adresse à tous les professionnels de l'accueil du jeune enfant, qu'ils soient en modes d'accueil indivi-duels ou collectifs. Elle pose les conditions d'une identité professionnelle partagée en faveur d'un accueil bienveillant, respectant la diversité des jeunes enfants et de leur famille.

ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE

En chiffres

>>>> 7 établissements d'accueil de jeunes enfants sur le territoire de la CCPG*

>>>> En 2024, 213 enfants accueillis

>>>> 90 personnels Petite Enfance

- 1 Commission d'attribution des places en crèche - se déroulant en mars en vue de la rentrée de sep-tembre suivant - lors de laquelle les élu.e.s des communes, les directions des crèches et le service Petite Enfance déli-bèrent sur les places à proposer aux familles inscrites en liste d'attente.

- 2 critères majeurs : la date d'inscription en liste d'attente et l'âge de l'enfant (car le nombre de places vacantes diffère selon les sections).

LA COMMISSION 2024

80 places ont été proposées lors de la commission de mars 2024, toutes crèches confondues.

Pour précision :

Les P'tits Loups - Vers	20 places
Le Petit Poucet - Remoulins	39 places
La Ruche Enchantée - Montfrin	39 places
Galopins Galopines - Estézargues	28 places
Les Pitchounets - Comps	10 places
L'O. des Péquelets - Collias	10 places
La Ribambelle - Aramon	30 places

Comme l'indique l'intitulé, le « nombre de places proposées » n'est pas un chiffre définitif puisque soumis à l'acceptation des familles et représentants légaux.

EN 2024

>>>> Mise en ligne de la fiche d'inscription en liste d'attente sur le site de la Communauté de Communes du Pont du Gard

>>>> En mai et novembre 2024 des actions d'échanges gratuits de vêtements enfants avec l'Association Ressourcerie de Remoulins ont eu lieu dans les communes de Valliguières et Vers Pont du Gard.

>>>> Mise en ligne des demandes de stages en crèche

>>>> Nous avons accueilli au total 28 stagiaires sur les structures de la Petite Enfance

>>>> Le marché concernant le service de restauration au sein des crèches a été renouvelé avec notre prestataire Terres de Cuisine. L'alimentation est au cœur de nos préoccupations, ainsi nous avons pour trois crèches qui confectionnent les repas sur place, mis en place un service d'approvisionnement en fruits et légumes auprès de producteurs locaux.

>>>> La création de temps d'information « Points Infos Familles » à raison de 3 créneaux mensuels sur les communes d'Aramon et de Remoulins où sont présentés les différents modes d'accueil du territoire, le Lieu d'Accueil Enfants Parents ainsi que les actions à destination des familles et des jeunes enfants.

>>>> La journée de formation des personnels petite enfance a eu lieu le 23.10.2024 de 9h à 17h. Elle a réuni près de 90 agents autour de deux thématiques :

- La Labellisation Ecolo-crèche des structures Petite Enfance avec un projet d'œuvre collaborative animée par une plasticienne incluant l'utilisation des peintures naturelles.
- L'anniversaire des 10 ans d'activité de la crèche La Ruche Enchantée située sur la commune de Montfrin.

Ce temps annuel repéré d'échanges de pratiques est très apprécié des agents en termes de cohésion

ÉCOLO-CRÈCHES : LABELLISATION DE TOUTES LES CRÈCHES EN SEPTEMBRE 2024



La Communauté des communes du Pont du Gard s'est engagée en 2021 dans une démarche de Labellisation

ECOLOCRECHE pour l'ensemble des EAJE dont elle a la gestion.

Les valeurs portées par ce projet affirment notre engagement concernant la transition écologique et social au sein de nos établissements.

Les personnels ont pu se voir proposer de multiples formations afin d'accompagner nos changements de pratiques tant sur les axes pédagogiques que sur les pratiques d'achats de matériels et d'entretien des locaux, d'alimentation. Nous avons également équipé nos structures de matériel pouvant mesurer la qualité de nos conditions d'accueil (mesure de la qualité de l'air...)

Notre but étant de trouver des solutions concrètes pour proposer des lieux de vie plus écologiques et une meilleure qualité d'accueil.

L'accompagnement de l'association LABELVIE et le travail des professionnels petite enfance nous a permis d'obtenir en septembre 2024 la labellisation de tous nos EAJE.

Notre volonté est aujourd'hui est de continuer à maintenir cette démarche pour le bien-être et la santé des enfants qui nous sont confiés ainsi que des personnels encadrants.

Formations LABELVIE en 2024 :

>>> Présence d'1 à 2 personnels par structure soit 15 personnels du service petite enfance

>>> Le 20/06/2024 : Maintenir durablement la dynamique de sa démarche Ecolo-crèche

>>> Le 24/10/2024 : Aller vers un lieu de vie zéro déchet

RÉFÉRENT·E SANTÉ ET ACCUEIL INCLUSIF (RSAI)

HISTORIQUE DE LA CRÉATION DES POSTES RSAI :

Dans un contexte de difficultés pour les crèches à recruter des médecins de crèche et afin d'assurer les missions de prévention, suivi santé dans de meilleures conditions, il a été institué dans le décret n°2021-1131 du 30/8/21, les fonctions de référent santé et accueil inclusif art. R2324-39 du CSP (cf. extrait ci-dessous).

La fonction de RSAI peut être exercée soit par un médecin ayant une spécialisation, une qualification ou une expérience dans la santé du jeune enfant, soit par une infirmière puéricultrice, soit par une infirmière disposant d'un DU en matière de santé du jeune enfant ou d'une expérience de plus de 3 ans à titre principal auprès de jeunes enfants.

Depuis sept 2022, la RSAI intervient auprès des structures Petite Enfance de la CCPG à raison de 25h/semaine.

>RSAI AU SERVICE PETITE ENFANCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PONT DU GARD

>>> Depuis 2017, une convention a été signée en collaboration avec la Maison de Santé de Remoulins qui propose à ses internes en médecine d'exercer sur les structures d'accueil Petite enfance de la Communauté de Communes dans le cadre de leur stage ambulatoire en soins primaires autonome supervisé (SASPAS). Les internes exercent donc en autonomie sous la supervision du Dr SERAYET et accompagnés par la RSAI.

>COORDINATION RSAI- IDE DE CRÈCHE

La RSAI forme les équipes aux protocoles mis en application, et l'IDE (Infirmière Diplômée d'Etat) /PDE (Puéricultrice Diplômée d'Etat) de la structure, veille à leur application et à leur mise en œuvre dans la structure.

>>> L'IDE/PDE sollicite la RSAI pour toutes les situations en lien avec ses missions. Chaque situation nécessite une adaptation, les professionnels interviennent donc afin d'assurer les missions au mieux, tout en tenant compte de la complémentarité des postes.

>>> Chaque protocole ou support est préparé par la RSAI en s'appuyant sur les recommandations nationales ou mondiales. Celui-ci est ensuite soumis à l'interne en stage pour avis médical, et au coordinateur petite enfance pour validation. Le document est ensuite envoyé aux équipes de direction afin qu'elles puissent faire des retours et remarques. Une fois validé par tous, le document est posté sur la plateforme agora SANTE-PETITE ENFANCE. Les protocoles sont présentés en Conseil Social Territorial de la collectivité.

Les derniers sont le document pour PAI (Projet d'Accueil Individualisé), la procédure panier-repas, le protocole de poursuite de l'allaitement maternel ainsi que le document sur l'alimentation du jeune enfant. Le protocole de conduite à tenir en cas de suspicion de maltraitance est en cours. Il fera l'objet des prochaines formations des professionnels, ainsi que le repérage des signes de maltraitance.

RELAIS PETITE ENFANCE

En 2024 la communauté de communes du Pont du Gard compte 69 assistants(es) maternels(les) soit 229 places d'accueil sur le territoire, la population des professionnel.le.s est vieillissante avec des départs à la retraite dans les 4 prochaines années.

69	229
<i>assistants(es)</i>	<i>places d'accueil</i>
<i>maternels(les)</i>	

En plus des missions d'information, d'accompagnement et de professionnalisation des assistants maternels, le relais petite enfance est un **lieu de rencontre, de découverte et d'éveil ou sont proposés aux assistants maternels différents temps d'ateliers collectifs** suivant un calendrier mensuel.



> Soit dans les locaux du RPE à Remoulins

>>> Atelier d'éveil

>>> Atelier avec intervenante Musique

>>> Atelier avec intervenante en médiation artistique

> Soit en itinérance sur différentes communes du territoire afin de rapprocher le service des assistants maternels :

>>> Atelier avec intervenante en Baby gym au dojo de Comps et de Vers-Pont du Gard

>>> Atelier d'éveil à la nature en itinérance sur les différentes communes du territoire l'atelier Cueillette au jardin d'Alix

Au total :

- >>>** 127 ateliers ont été proposés
- >>>** 11 Réunions à destination des assistants maternels (Analyses des pratiques professionnelles, réunions thématiques...)
- >>>** 8 évènements festifs (spectacle de Noël, chasse à l'œuf, fête des assistants maternels, sortie de fin d'année...) et une matinée portes ouvertes
- >>>** 15 assistants maternels du territoire partis en formation continue en 2024

>>> De plus, **le RPE accompagne les familles du territoire dans la recherche d'un mode d'accueil et également sur le statut de particulier employeur.**

Au total :

- >>>** 134 contacts de famille

Nouveauté 2024

- >>>** La mise en place d'ateliers intergénérationnels à l'EHPAD de Meynes
- >>>** La mise en place d'une réunion d'information « devenir assistant maternel en partenariat » avec le Relais Emploi
- >>>** La mise en place d'un partenariat avec la MFR de Castillon du Gard au travers d'ateliers ludiques proposés par des élèves et de temps d'échanges en AM/Elèves
- >>>** Le partenariat avec du RPE avec la crèche de Remoulins avec la proposition d'ateliers cuisine et musique aux enfants

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Le «P'tit LAPE» est ouvert tous les mercredis en dehors des vacances scolaires de 9h00 à 12h00, dans les locaux du Relais Petite Enfance, au 76 bis Avenue Geoffroy Perret, 30210 REMOULINS.

Le Laep est un espace convivial qui **accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.** Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à la posture d'accueillant et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

« Le Laep n'est pas un lieu de savoir-faire mais un lieu de savoir être » aussi 5 objectifs guident notre action :

- >>>** Conforter la relation et le lien parent/enfant

>>> Valoriser les compétences et l'épanouissement de la personne humaine, tant du côté de l'enfant que du parent

>>> Rompre l'isolement social et apporter une socialisation progressive

>>> Prévenir les situations de danger auxquelles pourrait être exposé l'enfant.

Les enfants et leurs parents sont accueillis au Laep, dans leur qualité d'être humain, sans jugement et sur la base du volontariat sans inscription préalable. De même nous nous attachons à ce que la relation enfant/ parent soit accueillie là où elle en est et dans le respect de l'anonymat. Le LAEP est un espace collectif organisé pour les familles où ce qui est vécu dans le lieu appartient au lieu. Ce qui est dit, ce qui se vit, ne doit pas sortir du lieu à l'exception d'un danger potentiel pour l'enfant.

En quelques chiffres, il y a eu au Laep....

33 séances
35 familles
dont 26 nouvelles
40 enfants
différents ont fréquenté le lieu

**La CCPG a reçu 10 506,26€ de subventions dont 8646,26€ de la CAF
et 1860,50€ du Conseil Départemental pour le LAEP.**

■ Ateliers créatifs

Des ateliers créatifs s'adressant aux enfants de plus de 6 ans accompagnés d'un parent ou grand-parent sont aussi proposés tous les 1 mois et demi à la salle de l'Olivier et animés par une art thérapeute. Les ateliers créatifs sont ouverts à tous et ont comme unique but de développer et d'explorer sa propre créativité pour chaque participant. Au cours de ces temps, différents supports et techniques artistiques pourront être proposés. Les ateliers sont à considérer comme une parenthèse créative unique, une expérience du moment, à l'abri de tout jugement. Un lieu où chacun est accueilli dans sa singularité. Ce sont aussi des moments de partage et de complicité avec son enfant.

En quelques chiffres....



4 séances
21 parents
28 enfants
différents ont
fréquenté le lieu



■ Ateliers jeux de construction et de société

Des ateliers s'adressant aux enfants de plus de 4 ans accompagnés d'un parent ou grand-parent étaient proposés de janvier à juillet, 1 samedi matin par mois à la salle de l'Olivier à Meynes. Depuis septembre, ils sont proposés le mercredi après-midi pendant les vacances scolaires au Rpe. Ce sont aussi des moments de partage et de complicité avec son enfant.

7 séances
10 familles
13 enfants
différents ont fréquenté le lieu

Des ateliers jeux de société ont été proposés dans les 4 bibliothèques/médiathèques d'Aramon, Domazan, Meynes et Remoulins de janvier à juillet 2024 pendant les vacances scolaires : 8 séances auxquelles ont participé 24 enfants soit 18 familles.

■ Ateliers jeux de Prévention parents/ados

Plusieurs propositions ont été faites pour atteindre ce public difficile à mobiliser :

"Boutik ou l'amour impossible" : pièce de théâtre sur le thème du cyberharcèlement à laquelle ont assisté 41 parents et enfants.

2 jeux de plateau en soirée "Carton Rouge" qui permet de sensibiliser les enfants à partir de 8 ans à la thématique des violences en milieu scolaire et "ImProsocial" qui est conçu pour aider les jeunes de 8 à 14 ans à réfléchir aux différents comportements qu'ils peuvent adopter dans des situations mettant leurs habiletés sociales au défi. Pas de participation.

Intervention dans les 2 collèges en partenariat avec l'UDAF sur la thématique des réseaux sociaux : à Remoulins il y a eu 13 participants dont 6 enfants et à Aramon il y a eu 18 participants dont 6 enfants.

2 ateliers en partenariat avec l'UDAF autour du thème des jeux vidéo:E-sport, comportements toxiques, bonnes pratiques... ont été proposés le mercredi pendant les vacances scolaires mais il n'y a pas eu d'inscription.

■ Ateliers sensoriels en partenariat avec RPE et EAJE :

Proposer aux enfants des crèches, ou qui fréquentaient le RPE ou le LAEP, un espace multisensoriel qui constitue pour les enfants un lieu calme, agréable, reposant et rassurant. Dans cet espace hors du temps, ils ont pu éveiller leurs sens, se détendre, découvrir de nouvelles aptitudes en toute sécurité, sous le regard bienveillant de leur(s) parent(s) :

Trois objectifs étaient visés par ces séances :

Proposer dans un espace privilégié, un temps de rencontre authentique entre l'enfant et l'adulte.

Laisser l'enfant être l'initiateur de la séance, de le laisser choisir l'ambiance, le matériel et évoluer selon ses envies tout au long de la séance.

D'offrir une ambiance propice au bien-être et à la détente aux enfants et aux adultes.

BILAN 2024 :

LAEP : 25 enfants

ont participé à 4 séances.

EAJE : 51 enfants

ont participé à 13 séances

RPE : 60 enfants

ont participé à 10 séances

Soit 136 enfants

■ La Pause des Parents :

«La Pause des parents» est un temps convivial où les parents peuvent parler autour de jeux de plateau, de leur conception de l'éducation, du rapport aux enfants et aux adolescents, de la vie de famille, des réponses éducatives...

Proposée tous les mois et demi au RPE à Remoulins, il n'y a pas eu de participation.

■ Les Conférences :

«Être parents autrement : oui à l'éducation bienveillante... avec un cadre !»:

Animée par Virginie Kersaudy, psychologue cette conférence a réuni 8 participants.

■ Accompagnement individualisé à la parentalité :

Depuis septembre 2024, suite à un appel à projet lancé par la CAF, une nouvelle action a été mise en place et permet aux parents qui le souhaitent d'être accompagnés jusqu'à 5 RDV de façon gratuite et anonyme sur 3 lieux différents :

>>> Remoulins (mardi AM à la MSP)

>>> Montfrin (mercredi AM au CMS)

>>> Aramon (jeudi AM au CCAS)

6 familles ont sollicité du service entre septembre et décembre 2024.

Pour l'ensemble des actions 2024 parentalité

(ateliers parents enfants+ conférences),

une aide de 3000€ a été versée par la CAF grâce à l'appel à projets du REAAP.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024

En décembre 2024, après un diagnostic social de territoire réalisé par le cabinet KPMG, la CCPG a signé avec la CAF du Gard sa seconde convention territoriale globale 2025 – 2029. Comme la précédente, elle reposera sur 4 axes qui ont connu en 2024 des évolutions :

L'axe 1 : Dynamiser l'attractivité par les services aux familles.

Depuis septembre 2024, la CCPG, retenue par un appel à projet de la CAF, a mis en place des temps d'écoute et d'accompagnement individualisé à destination de tout parent d'enfants âgés de 0 à 18 ans. Cette réorganisation vise à créer une structure plus agile et accessible, en garantissant une meilleure coordination entre les différents acteurs du service de soutien à la parentalité et du service petite enfance, incluant les EAJE, la coordination petite enfance, le Relais Petite Enfance, le Lieu d'Accueil Enfant.

Ce nouveau modèle permet à la CCPG de répondre plus efficacement aux demandes des familles, tout en veillant à l'amélioration continue des services proposés.

L'accélération de l'itinérance des services tels que le relais petite enfance, le soutien à la parentalité, l'accès à la culture, ainsi que l'accès au droit, aux services et au numérique sur l'ensemble des communes de la CCPG se veut un véritable levier pour le développement du territoire, avec un objectif central : améliorer le quotidien des habitants, et plus particulièrement, des familles, des enfants, et des citoyens les plus vulnérables.

L'axe 2 : La jeunesse

- >>>** Conscientes de l'importance de la jeunesse, et du besoin de les accompagner tout au long de leur parcours en leur offrant des opportunités d'épanouissement, d'insertion et de citoyenneté, les communes et la CCPG ont mis en place diverses actions à poursuivre sur la prochaine CTG.
- >>>** Tout d'abord, l'étude Enfance-Jeunesse menée récemment dans notre territoire permettra de dresser un état des lieux précis des besoins et des attentes pour la prochaine CTG. Elle constitue un point de départ essentiel pour orienter les actions futures.
- >>>** Ensuite, les communes de Fournès, Estézargues, et Domazan ont pris des initiatives remarquables pour soutenir les jeunes de leur territoire. Ces actions sont diversifiées : ateliers, animations culturelles, projets sportifs, mais aussi soutien à l'engagement citoyen. Ces projets visent à renforcer l'autonomie des jeunes, leur donner des clés pour réussir et les encourager à participer activement à la vie de leur commune.
- >>>** La commune de Remoulins, quant à elle, a répondu et obtenu pour la seconde année auprès de la Caf du Gard une prestation jeunes innovante. Ce dispositif vise à répondre à des besoins spécifiques, elle est un véritable levier pour donner aux jeunes les moyens d'avancer dans leurs projets.

Enfin, les Rencontres Jeunesse de la CCPG

- 1 >** Remoulins et Saint-Bonnet le 12/02/24 à la salle des associations à Remoulins 14h
- 2 >** Valliguières, Pouzilhac et St-Hilaire le 26/02/24 à la salle Fernand Benoît à Valliguières 14h
- 3 >** Aramon le 29/02/24 à la salle des fêtes Eugène Lacroix à Aramon 14h
- 4 >** Vers-Pont-du-Gard et Collias le 11/03/24 à la salle de la Pierre à Vers Pont du Gard 9h
- 5 >** Meynes à la salle des fêtes à Meynes le 18/03/24 à 14h
- 6 >** Montfrin et Théziers à la salle Volpellières à Théziers le 25/03/24 à 14h
- 7 >** Domazan, Estézargues et Fournès à la salle des fêtes de Fournès le 28/03/2024 à 14h...

...ont offert une plateforme de rencontre et d'échanges entre les différents partenaires, élus locaux et acteurs associatifs.

En somme, les communes et la CCPG ont souhaité placer l'accompagnement des jeunes comme un enjeu central pour la cohésion sociale et le dynamisme d'un territoire. C'est pourquoi, loin d'être un parent pauvre, la jeunesse devient aujourd'hui un acteur clé du développement local, et la CAF continuera à soutenir toutes les initiatives qui vont dans ce sens.

L'axe 3 : l'accès au droit aux services et au numérique

Compte-tenu du développement des démarches dématérialisées et des outils numériques, les besoins des usagers ont évolué. **L'espace France services** accompagne cette mutation par la mise à disposition d'une aide matérielle (parc informatique, scanner, photocopieur) mais également humaine avec un accompagnement pour la réalisation des démarches.

Ses missions et services proposés

- >>>>** L'accueil, l'information et l'orientation du public - Donner une information de premier niveau (accompagnement dans les démarches quotidiennes, réponses aux questions...),
- >>>>** L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires (facilitation numérique) - Mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques, aider aux démarches en ligne,
- >>>>** L'accompagnement des usagers à la réalisation des démarches administratives (facilitation administrative),
- >>>>** La mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires - Résoudre les cas les plus complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires, le cas échéant par un appel vidéo avec l'utilisateur,
- >>>>** L'identification des situations individuelles qui nécessitent d'être portées à la connaissance des opérateurs partenaires.
- >>>>** L'information et l'orientation des publics en recherche d'emploi et de formation
- >>>>** L'aide au recrutement pour les employeurs privés et publics

Ses 3 principaux événements

- >>>>** Les journées portes ouvertes France services (en octobre : événement national)
- >>>>** Les rencontres de l'emploi au Pont du Gard
- >>>>** Le carrefour des métiers et de l'orientation avec les collèges de Remoulins et d'Aramon

Par ailleurs, la modernisation des services s'est traduite par le développement des services à distance et des outils numériques.

L'Espace France services propose un accompagnement numérique pour les usagers du territoire.

Depuis septembre 2021, l'équipe s'est agrandie avec l'arrivée d'une conseillère numérique France services pour accompagner les habitants sur les démarches liées au numérique, en renfort dans les France services. Dans une démarche d'«aller vers», elle organise des ateliers dans les communes qui le souhaitent. Les missions des conseillers numériques France services sont complémentaires de celles des conseillers France services, l'objectif étant de favoriser l'autonomie des usagers.

L'axe 4 concerne le lien social et de nombreux partenariats en développement avec la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), la ressource située à Remoulins et bien d'autres.

Dès 2025, la CTG suivra une feuille de route ambitieuse qui s'appuiera sur les groupes de travail réalisés avec les élus et les partenaires : soutenir les familles, structurer la politique jeunesse, garantir l'accès aux droits et développer la solidarité intergénérationnelle.

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

POLICE INTERCOMMUNALE

OBJECTIF : RENFORCER LA SÉCURITÉ PAR LA DISSUASION ET LA VISIBILITÉ DES PATROUILLES.

En 2024, la brigade intercommunale a maintenu une présence active sur le terrain avec des actions variées allant de la prévention à l'intervention, en passant par la répression des infractions.



INTERVENTIONS

827 interventions
en 2024



Réalisées sur l'ensemble des communes du territoire.

82%

*des nuits effectuées
soit 298 vacations*

120 km

/ vacation

42

jours de Fêtes Votives

Pour :

- >>>> Troubles à la tranquillité publique (nuisance sonore/regroupement)- Altercations/Agressions/rixes
- >>>> Vols simples/Vols à la roulotte/Cambriolages
- >>>> Police route (Contrôles/Verbalisations)
- >>>> Conflits de Voisinage
- >>>> Différents conjugal
- >>>> Violences intra/familiales
- >>>> Disparitions inquiétantes/fugues
- >>>> Accidents de la voie publique
- >>>> Signalement d'individu ou véhicule suspect
- >>>> Assistance individuelle/sécurisation/Pompiers
- >>>> Divers (divagation, feux, individu armé sur voie publique, camping sauvage, braconnage, salubrité publique...)

■ SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Ces chiffres montrent que, dans la majorité des situations, l'intervention ne se traduit pas par une sanction. Cette approche permet de transformer l'intervention en un moment de prévention, afin de renforcer la sécurité routière sur l'ensemble du territoire.

507

*contrôles sur
infractions routières*

67

*infractions relevées
soit un taux de prévention
de 87 %*



■ AUTRES ACTIVITÉS

>>> FOURRIÈRES

35

véhicules pris en charge

>>> PV ÉLECTRONIQUES (PVE)

171

verbalisations dressées

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - CISPD

Le CISPD constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance à l'échelle du territoire de la CCPG.

La coopération avec les institutions publiques et les organismes privés prend forme au sein du CISPD. Il s'agit de l'instance clé de la prévention partenariale.

Un programme de travail partagé y est élaboré dans le cadre d'un **plan local d'actions de prévention de la délinquance** intégrant les orientations prioritaires de la stratégie nationale de prévention de la délinquance.

■ MOBILIPASS : INTERVENTION DANS LES ÉCOLES DU TERRITOIRE

Depuis 2019, la CCPG intervient dans les écoles du territoire pour développer une action de sensibilisation auprès des écoliers à l'environnement de la Sécurité Routière.

L'objectif de l'action est de participer aux apprentissages permettant aux enfants de 5 à 11 ans de devenir progressivement autonomes dans leurs déplacements (piétons, cyclistes et passagers de voiture ou de transport en commun).

Le thème de l'année 2023 était «le cycliste et son vélo» :

>>> Connaître les bons équipements de protection et de sécurité.

>>> Comprendre l'importance de vérifier son vélo avant de partir en promenade.

La commune du REMOULINS met à disposition du CISPD, la chef de service de la Police Municipale en binôme avec l'agent référent MOBILIPASS de la communauté.

178 enfants ont ainsi été sensibilisés auprès des écoles de Aramon, Comps, Estézargues, Meynes, Pouzilhac/Valliguières, Théziers, Remoulins.

A l'issue de l'action, un certificat de participation est remis à l'enfant.

178 enfants ont suivi l'action MOBILIPASS en 2023

■ PERMANENCES DU DROIT

Elles sont organisées tous les 1^{ers} mardis du mois, dans les locaux de la Maison France Service à Remoulins avec le CIDFF.

Interventions dans le champ du droit des personnes et de la famille : droit de la famille, droit des consommateurs, droit international, droit pénal, droit du travail, droit locatif...

IV. MUTUALISATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

URBANISME

Le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme est un service mutualisé avec les communes qui s'occupe de l'instruction des dossiers d'urbanismes, et d'établir une proposition de décision.

Par un Avenant 3, il a été procédé de proposer aux communes d'étendre le service d'instruction aux DP travaux, et aux certificats d'urbanisme de type a., 8 communes ont signés l'avenant

Plus de 9 ans de fonctionnements

Actes instruits en 2024 : 696, une baisse de 14% par rapport à 2023, suite à un ralentissement de l'activité des constructions nouvelles :

214	permis de construire	140	certificats d'urbanisme de type a
0	permis de démolir	32	certificats d'urbanisme de type b
274	déclarations préalables de travaux	13	permis d'aménager
23	déclarations préalables de division		

Le montant facturé aux communes est de l'ordre de 139 000€.

Après avoir assuré le suivi de **l'étude pré-opérationnelle de l'Opération Programmée** durant l'année 2023 et 2024, l'étude a pris fin pour se lancer sur un pacte territorial, une offre de service public universelle pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé, sur l'ensemble du territoire, des thématiques d'intervention et accessible à toute la population. La mission commencera courant 2025.



Participation du service urbanisme à l'élaboration du cahier de recommandations techniques de nuancier organisé par le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon.

Le guichet unique de dépôt des autorisations d'urbanismes est mis à disposition des usagers pour déposer les dossiers de type PC, DP, Cu Sur 1741 dossiers traités par le logiciel, la moitié ont été déposés depuis le guichet unique.

DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Au 1^{er} janvier 2022, la dématérialisation des actes d'urbanisme a été mis en place. Le service SIG contribue activement au quotidien (administration de la plateforme et réponses aux usagers) au bon fonctionnement du guichet unique en répondant aux usagers sur les problèmes techniques qui peuvent rencontrer. Le pôle assure la pérennité du système.

<https://pontdugard.geosphere.fr/guichet-unique-pontdugard/Login/Particulier>

THÉMATIQUE CONSEIL, MAINTENANCE ET DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES INFORMATIQUES ET DE TÉLÉPHONIE

Le service informatique est depuis 2022 mutualisé avec l'ensemble des communes de la Communauté de communes du Pont du Gard. Les 14 communes ont signé une convention pour que le service mutualisé les accompagne dans leurs évolutions informatiques, mais aussi pour les conseiller. Véritable appui technique, il permet de faciliter la prise de décisions en termes d'investissements. Sur l'année 2024 le temps de travail est réparti à 30 % pour les missions du bloc local et 70 % pour des missions de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

En 2024, le travail réalisé auprès du bloc communal :

>>> Comps, Vers Pont du Gard : Amélioration des infrastructures numériques de ces communes (fibre, téléphonie) et évaluation de leurs besoins en matière de matériel informatique.

>>> Montfrin : Création d'un parcours numérique pour découvrir les monuments locaux grâce à la technologie des QR codes.

>>> Valliguières : Modernisation du système informatique de la commune avec l'aide d'un partenaire spécialisé, et recherche de solutions pour optimiser les processus d'impression.

>>> Collias, Pouzilhac : Assistance pour définir et mettre en œuvre de nouveaux projets numériques adaptés aux besoins spécifiques de ces communes.

>>> Fournès : Réalisation d'un audit approfondi des équipements réseau et informatiques de l'école et de la mairie, dans le but de définir les besoins précis et de sélectionner un nouveau partenaire pour la gestion de l'infrastructure informatique.

Réponses aux sollicitations des communes, conseils et négociations de devis auprès de prestataires.

Au sein de la Communauté des Communes du Pont du Gard

Les travaux de raccordement à la fibre optique sont désormais terminés sur tous les sites de la communauté de communes. Chaque bâtiment, même les plus reculés, bénéficie désormais d'une connexion directe au serveur central, garantissant un accès rapide et sécurisé aux données. Parallèlement, les baies informatiques des crèches ont été entièrement modernisées. Les services techniques ont également été assistés dans la mise en place de barrières et de solutions informatiques adaptées aux déchèteries. Enfin, des maintenances sont effectuées quotidiennement pour assurer le bon fonctionnement de l'ensemble du système d'information de la Communauté des Communes du Pont du Gard.

Mais aussi participer au bon déroulement du marché cadre de maintenance informatique attribué en 2022 à la société One ID en passant par la mise en place sonde réseau et d'un rapport annuel ;

THEMATIQUES COMMANDE PUBLIQUE / AFFAIRES JURIDIQUES

MISE EN ŒUVRE DU SERVICE LE 1^{er} AVRIL 2022

13 communes adhérentes

Aramon, Collias, Comps, Domazan, Estézargues, Fournès, Meynes, Montfrin, Pouzilhac, Remoulins, Saint-Hilaire d'Ozilhan, Valliguières et Vers-Pont du Gard.

>>> Rédaction d'actes à risque de contentieux (délibérations du conseil municipal, décisions du maire, arrêtés du maire, convention...);

>>> Réalisation de 2 groupements de commande : Fourniture et livraison de repas en liaison froide, fourniture de vêtements de travail, d'équipements de protection individuelle (EPI) et de chaussures de sécurité ;

>>> Réalisation de 2 commandes publiques personnalisées : 2 marchés publics de travaux (Aménagement de voirie, création d'un atelier municipal) ;

>>> Accompagnement des communes adhérentes sur des problématiques d'ordre juridique : délégations du conseil municipal consenties au maire, délégations du maire, modifications des clauses contractuelles, publicité des actes des collectivités territoriales, ...